REPUBLIQUE DU BENIN

PROGRAMME AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES

INITIATIVE ETÔDE-‘’POUR LA JUSTICE ET LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES’’

RAPPORT D’EVALUATION À MI-PARCOURS

Version finale

Novembre 2013

Table des matières

Liste des sigles 4
Résumé exécutif 5
1. Introduction 7
1.1 Contexte et justification de l'étude 7
1.2 Objectifs et résultats attendus de la mission 7
2. Démarche méthodologique 8
2.1 Phases de réalisation de l'étude 8
2.1.1 Planification et gestion de l'intervention 8
2.1.2 Recherche et analyse documentaire 9
2.1.3 Collecte, traitement et analyse des données 9
2.2 Les outils de collecte des données 9
2.2.1 Les données qualitatives 9
2.2.2 Les données quantitatives 9
2.3 Echantillonnage 10
3. Présentation de l'Initiative Etôdé 10
3.1 Objectifs et résultats de l'Initiative Etôdé 10
3.2 Cadre stratégique et organisationnel de mise en œuvre 10
4. Les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés 12
4.1 Répartition des enquêtés par commune et par tranches d'âges 12
4.2 Situation matrimoniale des enquêtées 14
4.3 Niveau d'instruction des enquêtées 14
4.4 – Activités professionnelles des survivantes enquêtées 14
4.5 Violences subies par les survivantes enquêtées 15
4.5.1 Statut des auteurs des violences subies par les survivantes 15
4.5.2 Les types de violences subies par les survivantes 16
5 Analyse des Résultats et de la performance de l'Initiative 17
5.1 Pertinence de l'Initiative 17
5.1.1 Les objectifs et résultats attendus de l'Initiative 18
5.1.2 Le cadre logique 18
5.1.3 Adéquation des objectifs de l'Initiative Etôdé aux politiques et stratégies nationales de lutte contre les VBG au Bénin 19
5.1.4 Adéquation des objectifs de l'Initiative Etôdé aux besoins des survivantes 19
5.2 Efficacité de l'Initiative 22
5.2.1 Efficacité de la méthodologie de mise en œuvre 22
5.2.2 Niveau d'atteinte des résultats de l'Initiative 24

5.2.3 Analyse de la satisfaction des survivantes par rapport aux appuis reçus 27
5.2.4 Efficacité des principaux acteurs du dispositif 31
5.2.5 Partenariat et synergie.....33
5.2.6 Exécution financière de l'initiative 34
6. Changements et Effets induits par l'Initiative Etôdé 34
6.1. L'amélioration dans les comportements et attitudes face aux violences faites aux femmes et filles.....35
6.2 L'amélioration du niveau de respect des droits des femmes et des filles.....37
6.3. Augmentation de la visibilité du phénomène de violence envers les femmes au niveau politique et des prises de position fermes par des personnalités publiques contre l'atteinte à l'intégrité de la femme et de la fille.....39
6.4 L'amélioration des services de prise en charge et de réhabilitation des victimes de violences ou autres mauvais traitements.....40
7. Viabilité et durabilité de l'Initiative Etôdé 41
7.1 Les facteurs externes qui risques de compromettre la durabilité des résultats 41
7.2 Capacités techniques et financières des institutions locales et des bénéficiaires pour pérenniser les acquis de l'Initiative 42
8. Conclusions.....43
9. Recommandations.....45
ANNEXES.....47
Annexe 1 : Termes de références de la mission.....48
Annexe 2 : Questionnaire survivantes de violences.....49

Liste des sigles

AFJB	**:**	Association des Femmes Juristes du Bénin
AGR	**:**	Activité Génératrice de Revenu
CPS	**:**	Centre de Promotion Sociale
MFSN	**:**	Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale
MFASSNHPTA	**:**	Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age
MGF	**:**	Mutilation Génitale Féminine
ONG	**:**	Organisation Non Gouvernementale
OPJ	**:**	Officier de Police Judiciaire
OSC	**:**	Organisation de la Société Civile
PTF	**:**	Partenaire Technique et Financier
VFF	**:**	Violence Faite aux Femmes
VBG	**:**	Violence Basée sur le Genre

Résumé exécutif

A la suite du projet Empower, CARE Bénin/Togo a lancé en 2010 l'Initiative Etôdé "Pour la Justice et les Droits des Femmes et des Filles''. Cofinancé par l'Union Européenne et Care International, cette Initiative vise à renforcer les mécanismes de prévention et de réhabilitation des cas de Violences Basées sur le Genre (VBG) dans 20 communes du Bénin réparties sur 8 départements.

S'inscrivant dans le cadre stratégique national sur les VFF, l'Initiative ETODE est menée à travers une stratégie de transformation socioculturelle des communautés participantes tout en utilisant des approches spécifiques selon les capacités et les pratiques des différents groupes cibles dans le contexte politique et structurel de chaque région d'intervention. Cette démarche vise à induire un changement durable et à préparer la génération future à créer un monde digne où chacun pourra jouir de ses droits. Cette Initiative est mise en œuvre sur le terrain par quatre partenaires locaux. Les ONG Equi Filles, FADEC, GRASID pour les actions de sensibilisation, lobbying, plaidoyer et prise en charge judiciaire, financière, psychologique et sociale des survivantes. L'Association des femmes juristes du Bénin (AFJB) avait la charge du renforcement des capacités des acteurs judiciaires et partie prenantes du projet.

L'objectif de cette mission est de mesurer les résultats obtenus au cours de la période de janvier 2011 à octobre 2013. Cette évaluation permettra également d'identifier et d'analyser non seulement les insuffisances et les faiblesses mais aussi les leçons apprises (basées à la fois sur les aspects problématiques et les réussites) dans le processus d'exécution de l'initiative.

La démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de cette évaluation comporte plusieurs étapes dont les principales sont : la recherche et l'analyse documentaire, la collecte (questionnaire, focus group, entretiens semi structurés), le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives auprès de 400 survivantes et des acteurs parties prenantes (élus locaux, cadres de concertation, fonds de défis, centres de prise en charge des survivantes, AVEC, Clubs scolaires…), dans 13 communes couvertes par l'Initiative.

Les objectifs et résultats attendus de l'Initiative sont pertinents. Ils se rapportent clairement aux défis identifiés dans l'étude réalisée par le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale en 2009 sur les violences faites aux femmes et aux filles au Bénin : méconnaissance des faits de VBG malgré leur existence multiforme et dans toutes les couches de la population, faible méconnaissance et application des textes juridiques qui protègent les victimes de violences, absence de prise en charge sanitaire, psychosociale et financière des victimes de VBG. L'efficacité de Etodé a été prouvée à travers la méthodologie, le niveau d'atteinte des résultats de l'Initiative et le degré de satisfaction des survivantes. L'analyse des données collectées révèle un taux d'exécution satisfaisant de l'Initiative au 31 octobre 2013. La quasi-totalité des indicateurs sont atteints. Les cibles sont parfois dépassées. Les principaux résultats et changements induits par cette Initiative sont :

- ✓ *Sensibilisation, information des acteurs locaux sur les VBG* : les actions menées par les ONG prestataires (communication, émissions radiophoniques, skecths…) ont renforcé niveau de connaissances des acteurs sur la problématique et les droits des femmes surtout au niveau des Violences basées sur le genre (VBG), et la prise de conscience des femmes de leurs droits et de leurs capacités à les revendiquer ;
- ✓ *Systèmes locaux d'alerte sur les VBG* : l'approche multi partenariale a permis de créer des systèmes d'alerte et de gestion des cas de VBG dans toutes les communes couvertes par l'Initiative à travers le leadership d'acteurs de différentes catégories (élus locaux, chefs religieux et traditionnels, associations de femmes – AVEC - , clubs scolaires, mobilisateurs communautaires, pairs éducateurs…) ;

- ✓ *Engagement des autorités politico- administratives* et des OSC : élaboration de 20 diagnostics locaux et 15 stratégies de lutte contre les VBG, actions des OSC pour soutenir la promotion des droits des femmes dans la lutte contre les VBG ;
- ✓ *Services d'assistance aux survivantes de VBG* : un des défis identifiés à la fin du projet Empower est d'améliorer la délivrance de services de soutien aux survivantes de VBG. Ce défi a été relevé par l'Initiative Etôdé avec l'assistance des ONG prestataires de services, les Centres de promotion sociale et centres d'accueil des survivantes. Lorsqu'elles sont référencées à l'une de ces structures, elles reçoivent des soutiens psychologiques, des soins de santé, un accompagnement juridique afin que justice soit faite ;
- ✓ Réinsertion sociale et professionnelle : se traduit par un appui au développement d'activités génératrices de revenus, la formation professionnelle (couture, coiffure…) pour les survivantes. Elles retrouvent ainsi la confiance en elles mêmes et peuvent subvenir plus facilement à leurs besoins.
- ✓ la disponibilité de services d'assistance ONG locales à travers les facilitateurs ;
- ✓ l'amélioration de l'accès des femmes au crédit pour plus de 11000 femmes membres des AVE&C.

Malgré ces résultats, l'Initiative Etôdé est confrontée à plusieurs défis qui peuvent réduire l'atteinte des objectifs et entraver la durabilité des résultats atteints.

- ✓ *Influences du contexte socioculturel sur le dispositif :* Si l'approche partenariale présente des avantages certains pour renforcer la participation des acteurs, elle peut être sujette à des facteurs externes qui réduisent l'efficacité et les résultats obtenus. Aux dire des acteurs interrogés, le contexte socioculturel défavorable facilite la résistance de plusieurs catégories d'acteurs à la promotion du respect des droits des femmes et des filles.

- ✓ *La faiblesse institutionnelle, organisationnelle et financière des ONG partenaires :* Les ONG prestataires de l'Initiative, si elles ont les capacités techniques suffisantes pour déployer les activités pour lesquelles elles sont mandatées présentent des faiblesses organisationnelles et financières qui pourraient entraver leurs capacités à poursuivre les actions à la fin de la phase.

- ✓ *La faible application de la loi sur les VFF :* Les facteurs précédemment cités ont une influence certaine sur l'application de la loi réprimant les violences faites aux femmes et aux filles. L'Initiative a développé une stratégie pour accroitre les dénonciations de VFF, faire appliquer la loi et réhabiliter les survivantes. Le contexte socioculturel patriarcal, l'influence des politiques toujours à la recherche de l'électorat renforcent les pratiques d'intimidation des femmes et de règlements à l'amiable, réduisant ainsi l'application de la loi.

Les principales recommandations de la mission :

- ❖ affiner le choix des acteurs et des institutions partenaires, mieux cibler les renforcement des capacités des jeunes et des femmes dans les associations sur les VBG, renforcer les interactions entre les acteurs partie prenantes pour faciliter les échanges et la mise à l'échelle des expériences réussies. Surtout mener un travail de fonds sur la réduction des stéréotypes sexistes ***;***
- ❖ alléger les mécanismes de mise en place des appuis afin de réduire la durée d'attente des survivantes appuyées pour la réinsertion professionnelle. Afin d'accroître le niveau d'application de la loi, il faudra mettre en place un mécanisme de veille auprès des OPJ et des acteurs judiciaires pour réduire l'influence des manœuvres souterraines des acteurs locaux ;

- créer une plateforme d'échanges et de synergie entre les structures prestataires, mais aussi et surtout entre les équipes qui mettent en œuvre les différentes initiatives de CARE sur les droits des femmes et leur autonomisation ;
- travailler dans la durée pour obtenir des résultats durables sur les changements de mentalité et de comportement, essence des résistances et manœuvres souterraines observées.

1. Introduction

1.1 Contexte et justification de l'étude

Une étude réalisée en 2009 par le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale a permis de faire la typologie des violences basées sur le genre au Bénin. Elle a révélé l'ampleur de ce problème vécu surtout par les femmes. Une étude réalisée en 2009 montre qu'environ 69% de femmes ont subi au moins une fois de violence dans leur vie. Les formes de violences les plus courantes sont les propos injurieux (88%), la bastonnade (75%), la séquestration (8,5%), les cicatrices, balafres de punition et les scarifications (7%), l'excision (8%), les assignations à des rites, la traite des enfants, le viol, les châtiments corporels et incorporels à l'école, le harcèlement sexuel etc. Les types de violences sont d'ordre physique (74%), moral (74%) et psychologique (29%). Le système sanitaire ne permet pas d'appréhender actuellement leur prise en charge sanitaire réelle.

De novembre 2007 à Octobre 2010, CARE Bénin/Togo a initié le projet Empower pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles au Bénin. Ce projet a permis de lever le tabou sur les VFF, tant en milieu urbain qu'en milieu rural au Bénin. La stratégie de communication pour un changement de comportement a contribué à vulgariser les textes juridiques existants, renforcer les capacités des acteurs du secteur et libérer la parole – surtout des femmes - sur les VFF au Bénin. Fort de cette expérience, CARE Bénin/Togo a lancé en 2011, l'Initiative ''Etôdé'' – *Pour la Justice et les Droits des Femmes et des Filles.*

Cofinancée par l'Union européenne (80%) et Care International (20%), cette initiative d'une durée de 3 ans vise à renforcer les mécanismes de prévention et de réhabilitation des cas de Violences Basées sur le Genre (VBG) dans 20 communes du Bénin réparties sur 8 départements. La durée de mise en œuvre de l'initiative a été prolongée de trois mois en raison du remplacement d'un partenaire.

1.2 Objectifs et résultats attendus de la mission

L'évaluation de l'initiative "Etôdé''-*Pour la Justice et les Droits des Femmes et des Filles* permettra, *de mesurer les résultats obtenus suite à sa mise en œuvre sur la période allant du 1ier janvier 2011 à octobre 2013.*
Cette étude permettra de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le niveau actuel de respect des droits des femmes et des filles par les communautés bénéficiaires ?
- Quel est le niveau d'amélioration de l'accessibilité aux services de prise en charge et de réhabilitation des victimes/survivantes de VBG dans les communes d'intervention de l'initiative ?
- Quel est le niveau actuel de la visibilité du phénomène de violence envers les femmes au niveau politique et de la sphère publique et prise de position ferme envers l'atteinte à l'intégrité de la femme et de la fille ?
- Quel est le niveau d'amélioration des comportements et attitudes des communautés face aux violences faites aux femmes et filles ?
- Quel est le niveau d'application des lois réprimant les mauvais traitements envers les femmes et filles au Bénin ?

- Quel est le niveau d'augmentation de la responsabilisation à chaque niveau de la société pour dénoncer et réprimer les violences sur les femmes et les filles ?
- En quoi peut-on dire que les communautés bénéficiaires adoptent-elles des comportements positifs en matière de respect des droits des femmes et des filles?
- Quel est le degré d'engagement des acteurs clés (cadres de concertation national, départemental, communal) en matière de prise en charge et de réhabilitation des victimes/survivantes de VBG ?
- Quelle appréciation les communautés bénéficiaires ont-elles de leurs attitudes et perception de la femme avant l'Initiative et après l'Initiative (précédente et actuelle) ?
- Dans quelle mesure l'approche de base adoptée à chaque niveau d'intervention de l'initiative est-elle efficace ? Quel est le niveau d'efficacité de la structure mise en place pour la gestion de l'initiative ? Quelles sont les forces et les faiblesses en général de l'initiative?
- Quels sont les principaux facteurs externes qui ont influencés (positivement et négativement) l'atteinte des objectifs de l'initiative ?
- Quel est le niveau de viabilité/pérennisation des résultats atteints ?
- Au regard des appréciations par rapport aux critères d'évaluation (Pertinence, efficience, efficacité et impact) quelles sont les principales recommandations à faire à l'endroit de l'équipe de l'initiative pour la suite?

2. Démarche méthodologique

Cette étude a été réalisée à l'aide d'une démarche participative, interactive et récursive dans le but d'impliquer les acteurs et partenaires et de s'assurer de engagement dans la mise en œuvre des recommandations pour la suite de la mise en œuvre de l'initiative. Cette démarche a permis d'offrir aux acteurs de développement local des communes couvertes et aux partenaires d'exécution de l'initiative «Etôdé» - *Pour la Justice et les Droits des Femmes et des Filles*, la possibilité de prendre part activement au processus et de se prononcer sur les résultats de chaque étape. Une telle démarche se fonde sur :

- la franche concertation et l'étroite collaboration avec les différentes parties prenantes ;
- la participation et la valorisation de l'expertise des différents acteurs pour aboutir à une évaluation pertinente ;
- la triangulation des informations (recoupement des informations) afin d'éviter les biais communicationnels.

La démarche méthodologique adoptée est composée de cinq (05) phases essentielles articulées comme suit :

- Planification et gestion de l'intervention ;
- Recherche et analyse documentaire;
- Collecte, traitement et analyse des données;
- Débriefing de la mission avec les enquêteurs;
- Production du rapport de l'évaluation.

2.1 Phases de réalisation de l'étude

2.1.1 Planification et gestion de l'intervention

L'objectif de cette première phase est d'échanger avec le groupe de coordination de l'Initiative, de façon à repréciser le but, les objectifs, les résultats attendus de la mission, les rôles respectifs de chaque acteur. Une séance de travail a permis de valider la méthodologie proposée, les outils de collecte des données qualitatives et quantitatives de même que le chronogramme d'exécution de la mission.

2.1.2 Recherche et analyse documentaire

L'objectif de cette deuxième phase est de collecter et d'analyser les différents documents de l'Initiative. Des entretiens primaires avec l'équipe de coordination de l'étude ont permis de circonscrire la nature et la quantité de documents indispensables pour une bonne compréhension de l'Initiative et sa démarche de mise en œuvre (document de projet, rapports des partenaires, statistiques de l'Initiative).

2.1.3 Collecte, traitement et analyse des données

Cette étape de la mission s'est déroulée dans 13 communes du Bénin couvertes par l'Initiative ETÔDE. Dans ces communes, l'étude a concerné les membres de clubs scolaires, les survivantes appuyées par l'Initiative Etôdé à travers les organisations partenaires, les parents des survivantes, les membres des cadres de concertation, les centres d'accueil des survivantes, les centres de formation professionnelle des survivantes et les femmes membres des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVE&C). Des données qualitatives et quantitatives ont été collectées dans le cadre de cette mission.

2.2 Les outils de collecte des données

2.2.1 Les données qualitatives

Ces données sont obtenues par le biais des entretiens semi structurés réalisés avec les équipes des partenaires de mise en œuvre de l'Initiative (Equi-Filles, GRASID, FADeC, AFJB), l'équipe de coordination de l'Initiative à CARE, le Chargé de programme de la Délégation de l'Union européenne responsable du suivi de l'Initiative. Ces entretiens ont permis de mieux comprendre la conception et le montage de l'initiative, les interactions entre les acteurs parties prenantes ainsi que le point d'exécution des actions à fin octobre 2013. Au total 18 focus group ont été organisés avec des membres des clubs scolaires (3), les membres des AVEC (5), des Centres de Promotion Sociale (1), Cadres de concertation (1), des parents de survivantes (3), des ONG bénéficiaires du fonds de défis (2) et des autorités locales (3). Au total 221 personnes ont participé à ces focus group.

Focus group, AVEC, Kalalé, Octobre 2013.

2.2.2 Les données quantitatives

La collecte des données quantitatives a été essentiellement faite auprès des survivantes dans les communes couvertes par l'étude. Elle a été opérée par une équipe d'enquêteurs recrutés par CARE pour cette fin. En prélude à cette opération de collecte, une séance de formation sur l'initiative, les outils et les techniques d'enquête/de collecte suivie d'une journée de test de ces outils auprès des

cibles a été organisée. Cette séance a permis la validation des outils et leur familiarisation avec les enquêteurs.

2.3 Echantillonnage

L'échantillon pour la réalisation de cette étude a été faite de manière aléatoire. Les survivantes soumises au questionnaire pour la collecte des informations quantitatives ont été sélectionnées parmi celles qui sont appuyées par l'initiative Etôdé. Initialement, il était prévu de questionner 400 survivantes dans 8 communes couvertes par l'initiative à savoir : Kalalé, Natitingou, Bassila, Savalou, Glazoué, Djidja, Djakotomè, Adjarra et Pobè, à raison de 50 survivantes en moyenne par commune. En raison de la mobilité des survivantes, du non fonctionnement de leurs contacts téléphoniques et de l'insuffisance du nombre de survivantes requis (à Adjara, DjidjaPobè et Djakotomé), l'équipe des évaluateurs a dû faire des ajustements qui ont conduit à enquêter dans 13 communes : Kalalé, Natitingou, Bassila, Savalou, Glazoué, Abomey, Djidja, Lalo, Djakotomè, Adjarra, Dangbo, Pobè, Adja-Ouèrè.

3. Présentation de l'Initiative Etôdé

Malgré l'arsenal juridique existant au Bénin, les droits des femmes et des filles continuent d'être bafoués du fait de la non-application des lois et arrêtés et de l'acceptation générale des mauvais traitements. Depuis 2010, le Bénin dispose d'un plan d'action pour la lutte contre les violences faites aux femmes. L'Initiative Etôdé a pour finalité de contribuer à lever les obstacles au respect du droit des femmes et des filles, notamment dans le domaine des Violences basée sur le Genre.

3.1 Objectifs et résultats de l'Initiative Etôdé

Les *objectifs globaux* de l'Initiative sont :

- contribuer à faire respecter les Droits des femmes et des filles au Bénin ;
- contribuer à la prise de conscience au niveau national de la non acceptabilité des mauvais traitements infligés aux femmes et aux jeunes filles ;
- contribuer à la diminution des cas de mauvais traitement chez les femmes et les jeunes filles au Bénin.

L'objectif spécifique de cette Initiative est de renforcer les mécanismes de prévention et de réhabilitation des cas de violences et autres mauvais traitements dans 20 communes, localisées dans 8 départements du Bénin à travers l'action pour un changement de comportements au niveau communautaire, départemental et national et l'amélioration des services dédiés aux victimes.

Les résultats attendus du projet sont :

Résultat 1 : Les droits des femmes et des filles sont connus et mieux respectés dans les 20 communes des 8 départements d'intervention du projet ;

Résultats 2 : Les capacités des acteurs à divers niveaux sont renforcées et ont permis d'accroître les dénonciations des cas de mauvais traitements ;

Résultat 3 : L'accès des femmes et des filles victimes/survivantes de mauvais traitement à des services de réhabilitation adaptés à leurs besoins est amélioré.

La durée de l'initiative est de 39 mois (1er Janvier 2011 au 31 Décembre 2013). La phase du projet a été prolongée de trois mois. Ainsi, sur le plan administratif, l'Initiative Etôdé s'achève à la fin du mois de mars 2014.

3.2 Cadre stratégique et organisationnel de mise en œuvre

L'Initiative Etôdé est menée à travers une stratégie de transformation socioculturelle des communautés participantes, avec des approches spécifiques selon les capacités et les pratiques des différents groupes cibles dans le contexte politique et structurel de chaque région d'intervention. Il s'agit d'approfondir avec les communautés la connaissance des causes profondes des mauvais traitements dans les communes ciblées, d'accompagner les collectivités communales à élaborer des stratégies locales novatrices et adaptées à leurs contextes, de renforcer le système d'alerte à tous les niveau pour améliorer la dénonciation des cas et surtout de contribuer à l'amélioration de la prise en charge et de la réhabilitation des victimes de violences et mauvais traitements. La présente action privilégie aussi le travail avec les jeunes garçons et filles qui seront des agents de changements. Ils joueront un rôle important tant au niveau des écoles et des centres d'apprentissage mais aussi au niveau des communautés. Cette démarche vise à induire un changement durable et à préparer la génération future à créer un monde digne où chacun pourra jouir de ses droits.
Les choix d'intervention opérés dans le cadre de la présente action s'inscrivent bien dans le plan national d'action de lutte contre les mauvais traitements et violences faites aux femmes et filles qui a connu la participation et la validation de diverses catégories d'acteurs impliqués dans cette lutte.

Les principaux acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de cette initiative sont :

L'Union européenne est le principal bailleur de fonds de l'Initiative ETODE. Sa contribution est de 80% d'un budget total de 1 449 261 Euros soit 950'652'934 FCFA. Cette subvention de la Commission Européenne s'inscrit dans le cadre de son programme de Soutien aux Actions liées à la Démocratie et aux Droits de l'Homme dans le domaine de la torture et autres mauvais traitements. Il a fondamentalement un rôle de suivi et du respect des procédures de l'Union Européenne.

CARE International: Le complément du financement est apporté par CARE International à hauteur de 289 852 Euros soit 190 130 622F CFA correspondant à 20% du coût total de l'initiative. CARE International Bénin/Togo est responsable de la gestion de l'initiative. Elle coordonne à cet effet, la mise en œuvre des actions mises en œuvre sous mandat de partenariat avec des organisations nationales compétentes en la matière. A ce titre, elle veille à la bonne exécution des activités et à l'application des procédures. Le staff de l'Initiative Etôdé est composé du Directeur-Pays de CARE Bénin/Togo, du coordonnateur des Programmes de CARE Bénin/Togo, du Manager des opérations, du contrôleur financier, du Programme Initiative Manager, de l'Assistant au Programme Initiative Manager, du Responsable Apprentissage – mesure de l'impact et deux conducteurs de véhicule.
Les ONG partenaires : Elles sont au départ de la mise en œuvre au nombre de 3 : APROFEJ, Equi Filles et AFJB. Les ONG Equi-Filles et APROFEJ sont chargées d'exécuter les actions de sensibilisation, le lobbying et le plaidoyer ainsi que la prise en charge des survivantes à travers un mandat qui a pris effet en mars 2011. Les actions de l'ONG Equi-Filles couvrent les départements du Borgou, de l'Atacora/Donga et des Collines. Les actions de APROFEJ couvraient les départements du Couffo, du Zou, de l'Ouémé/Plateau. L'AFJB a assuré le volet formation et appui judiciaire et juridique aux divers partenaires parties prenantes de la mise en place des appuis aux survivantes. Le contrat de l'ONG APROFEJ n'a pu être renouvelé au terme de la première année de mise en œuvre en raison de l'insuffisance des résultats qu'elle a produit et des difficultés de gestion des ressources qui lui sont affectées. L'équipe des évaluateurs n'a pu obtenir aucune information concernant les actions et résultats de cette organisation. Ce rapport ne pourra objectivement pas faire référence à la participation de l'ONG APROFEJ. Cette organisation a été remplacée en 2013 par 2 ONG que sont FADeC et GRASID ONG qui ont été réparties sur la zone de couverture des actions de APROFEJ avec un mandat qui a pris effet en mars 2013. Ainsi, il y a eu un flottement de deux à trois trimestres environ où les activités des ONG partenaires de l'exécution opérationnelle ont été mises en veilleuse.

L'équipe de CARE est donc appuyée par ces 4 ONG (AFJB-EQUIFILLE-GRASID et FADeC) qui comptent 10 facilitateurs, trois (3) superviseurs, 4 Directeurs Exécutifs et 4 Comptables. La mise en œuvre de l'initiative a également impliqué d'autres acteurs de terrain notamment les mobilisateurs communautaires, les pairs éducateurs, les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits, des ONG bénéficiaires des «fonds de défi », etc.

Social Watch est associé de l'initiative Etôdé avec qui CARE International Bénin/Togo mène des actions de sensibilisation et de plaidoyer en vue de mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles.

4. Les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

La collecte des données quantitatives a été faite dans les 08 départements couverts par le projet comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau n°1 : Répartition des enquêtés par département

Département	Nb. cit.	Fréq.
ZOU	51	12,8%
COUFFO	50	12,6%
DONGA	50	12,6%
PLATEAU	50	12,6%
ATACORA	50	12,6%
OUEME	49	12,3%
BORGOU	49	12,3%
COLLINES	49	12,3%
TOTAL CIT.	**398**	**100%**

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

Sur un total de 400 questionnaires remplis, deux (2) ne sont pas exploitables en raison du taux de non réponse très élevé. Les données statistiques qui suivront dans ce rapport seront calculées sur la base des 398 questionnaires remplis, exploitables.

4.1 Répartition des enquêtés par commune et par tranches d'âges

Les enquêtes se sont déroulées dans 13 communes sur les 20 couvertes par l'Initiative. Le tableau ci-après montre la répartition des enquêtées par commune.

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés par commune

Commune	**Nb. cit.**	**Fréq.**
Bassila	52	13,10%
Natitingou	51	12,80%
Kalalé	48	12,10%
Dangbo	37	9,30%
Abomey	35	8,80%
Djakotomey	30	7,50%
Pobè	27	6,80%
Glazoué	26	6,50%
Savalou	23	5,80%
Adja-Ouèrè	22	5,50%
Lalo	21	5,30%
Djidja	14	3,50%
Adjarra	12	3,00%
TOTAL	**398**	**100%**

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

Les communes de Bassila, Natitingou et Kalalé comptent les plus grands nombres de personnes enquêtées. Le faible taux d'enquêtés enregistré dans les communes de Djidja et Adjarra s'expliquent par les difficultés à joindre les survivantes identifiées. Pour pallier à cette situation d'autres survivantes ont été enquêtées dans les communes de Dangbo, Abomey, Lalo et Adja-Ouèrè. Il est apparu que des survivantes sont prises en charge dans des communes qui ne sont pas couvertes par l'Initiative, comme c'est le cas de la commune d'Adjarra où une partie des survivantes sont dans les quartiers de Porto-Novo.

Figure n°1 : Répartition des enquêtés par tranche d'âge

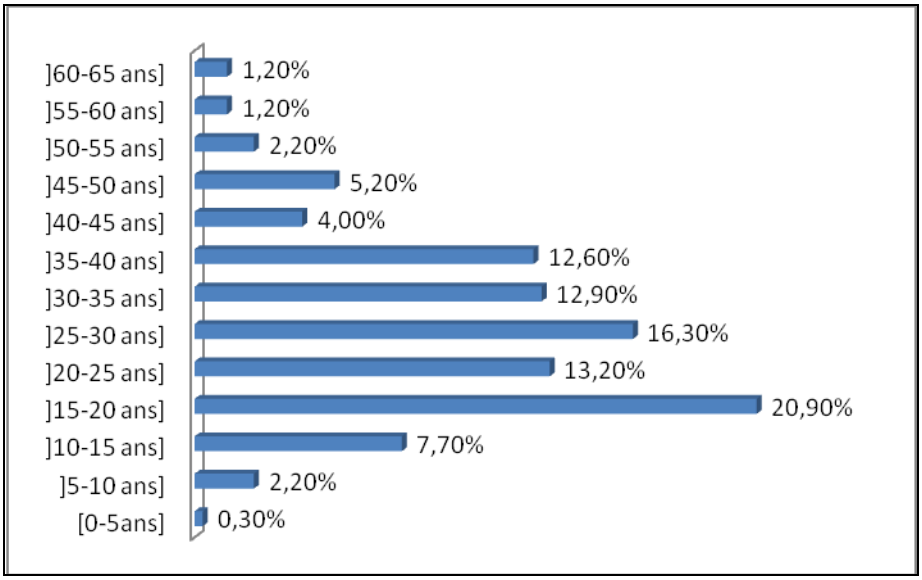

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

Au total 324 survivantes ont pu donner leur l'âge au cours de la collecte de données. La survivante la plus âgée à 65 ans et la moins âgée a 7 mois. La moyenne d'âge des survivantes est de 28,77 ans. L'âge le plus fréquent est 35 ans.
La répartition des enquêtés par tranche d'âge permet de constater que les survivantes âgées de 15 à 20 ans sont les plus nombreuses (20,90% des enquêtés), suivies de celles âgées de 25 à 30 ans (16,30%).

Une survivante appuyée par l'Initiative Etôdé à Natitingou

4.2 Situation matrimoniale des enquêtées

Cette figure ci-dessus montre une nette prédominance de femmes mariées (51,9%) parmi les survivantes. Ce qui laisse présager de l'ampleur des violences conjugales dans les communes concernées. Le second groupe le plus important est composé des femmes célibataires, avec 34,1% des enquêtées. Après viennent les divorcés (8,3%) et les veuves (5,7%).

Figure n°2 : Situation matrimoniale des survivantes enquêtées

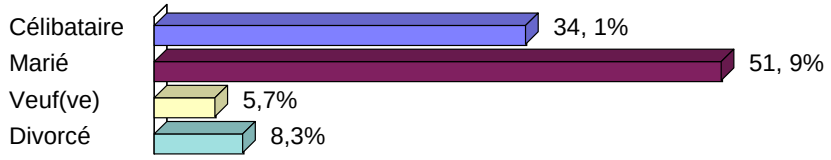

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

4.3 Niveau d'instruction des enquêtées

Plus de la moitié des survivantes enquêtées n'a aucun niveau d'instruction (55,1%). 27,2% ont le niveau primaire, 17,5% le niveau secondaire et seulement 0,3% sont alphabétisées. Ainsi, l'écrasante majorité des survivantes a au plus le niveau du primaire (82,3%). C'est dire que les mauvais traitements faits aux femmes et aux filles concernent davantage les personnes qui sont peu instruites ou pas du tout instruites. Le niveau d'instruction aurait donc un impact sur la survenance ou non des VBG.

Figure n°3 : Niveau d'instruction des survivantes enquêtées

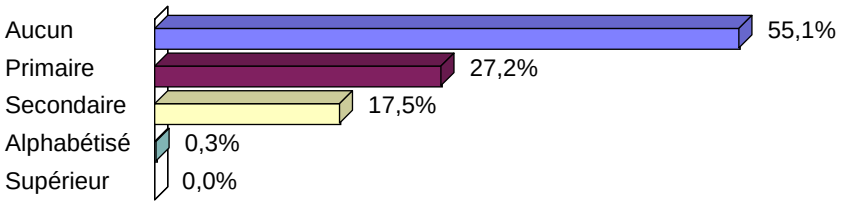

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

4.4 – Activités professionnelles des survivantes enquêtées

Comme le montre la figure ci-dessous, 31,57% des survivantes enquêtées sont des «ménagères ». Les commerçantes représentent 30,30%. Toutefois, il faut remarquer que les jeunes apprenties (17,42%) et élèves (8,33) représentent environ ¼ des enquêtées. Ainsi, au-delà du fait que les VBG touchent essentiellement les femmes au Bénin, ces données corroborent l'assertion selon laquelle les jeunes sont aussi l'une des catégories sociales les plus touchées. Il est à remarquer qu'aucune survivante enquêtée n'est salariée du public ou du privé. A contrario, les femmes dont les occupations sont peu valorisées dans la société béninoise (ménagère, apprenties, élèves), soit 59,85% de notre échantillon sont les plus touchées par les VBG.

Figure n°4 : Répartition des enquêtés par activités professionnelles des enquêtées

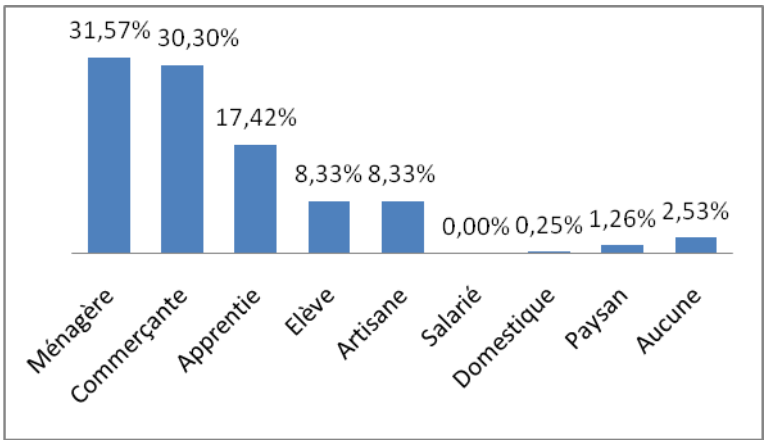

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

4.5 Violences subies par les survivantes enquêtées

La plupart (92,2%) des bénéficiaires de Etôdé, enquêtées ont été victimes de violence. Le reste des personnes enquêtées (7,8%) sont des femmes démunies que l'initiative a pris en charge à travers des AGR.

Figure n°5 : Statut des survivantes par rapport aux VFF

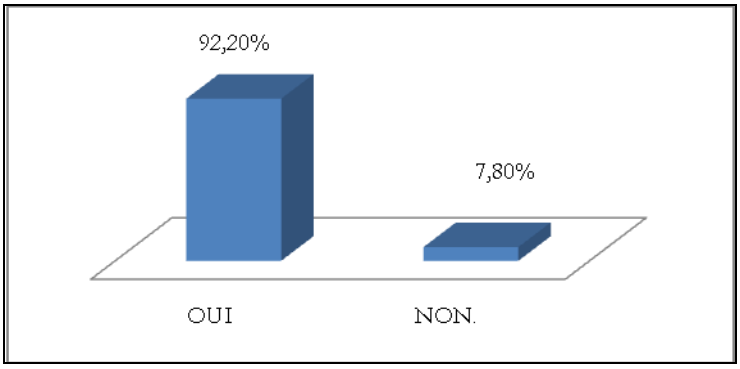

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

4.5.1 Statut des auteurs des violences subies par les survivantes

Les survivantes sont pour la plupart violentées par leurs maris. Le graphique ci-dessus nous présente 45,10% des survivantes qui ont déclarés êtres objet de violence par leurs conjoints. Le père, la mère et la belle famille sont aussi auteurs des violences soit un pourcentage de 27,33. Ainsi, on observe que les violences subies par les femmes se déroulent plus souvent dans la sphère domestique.

Figure n°6 : Auteurs de violence

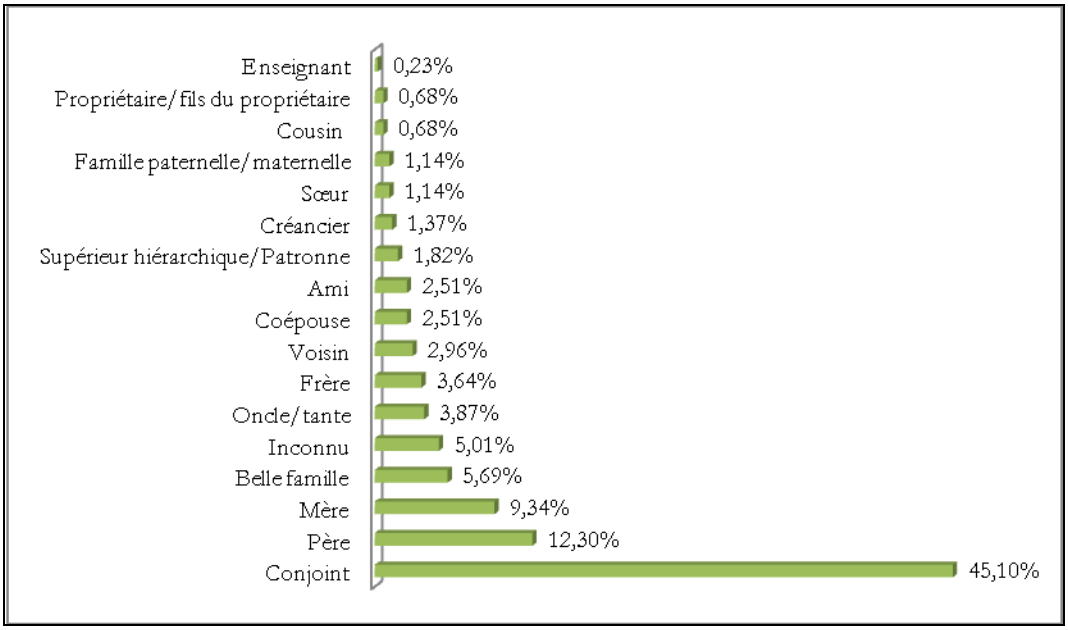

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

4.5.2 Les types de violences subies par les survivantes

Les survivantes enquêtées ont surtout subies des violences morales (43%), physiques (32%), économiques (18%), et sexuelles (7%).

Figure n°7 : Répartition des enquêtés par type de violence subie

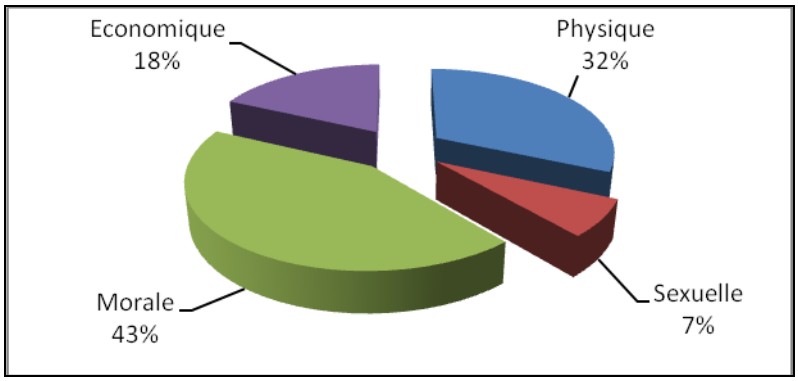

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

Le tableau suivant donne des détails sur les formes de violences subies par ces survivantes.

Tableau n°3 : Répartition des enquêtés par forme de violence subie

TypeVio2	Nb. Cit.	Freq.
Coups et blessures volontaires/Bastonnade	55	24,77%
Mariage forcé	55	24,77%
Abandon de charge	50	22,52%
Viol	20	9,01%
Intimidation/Menaces/Malédiction	14	6,31%
Enlèvement/Séquestration	9	4,05%
Répudiation/Expulsion	8	3,60%
Maltraitance	5	2,25%
Injures	3	1,35%
Mutilation génitale féminine	1	0,45%
Harcèlement sexuel	1	0,45%
Refus d'exercer une AGR	1	0,45%
Incitation à la prostitution	0	0,00%
Total	**222**	**100%**

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

Parmi ces types de violences les coups et blessures volontaires/ bastonnades et les mariages forcés ont une même fréquence qui est de 24,77% chacun. L'abandon de charge est aussi une forme de violence remarquable chez les survivantes, elle est de 22,52%. Certains types de violences sont aussi cités comme le viol, le refus d'exercer une AGR, le harcèlement sexuel.

4.5.3 Les lieux de déroulement des violences subies par les survivantes

Les différents types de violences observés précédemment se déroulent la plus part à la maison (87,84%).Ce pourcentage corrobore l'hypothèse évoquée supra selon laquelle les femmes subissent les violences plus souvent dans la sphère domestique. Toutefois les violences subies dans les lieux de travail et dans l'environnement social immédiat de la femme ne sont pas négligeables.

Figure n°8 : Les enquêtés par lieux de violence

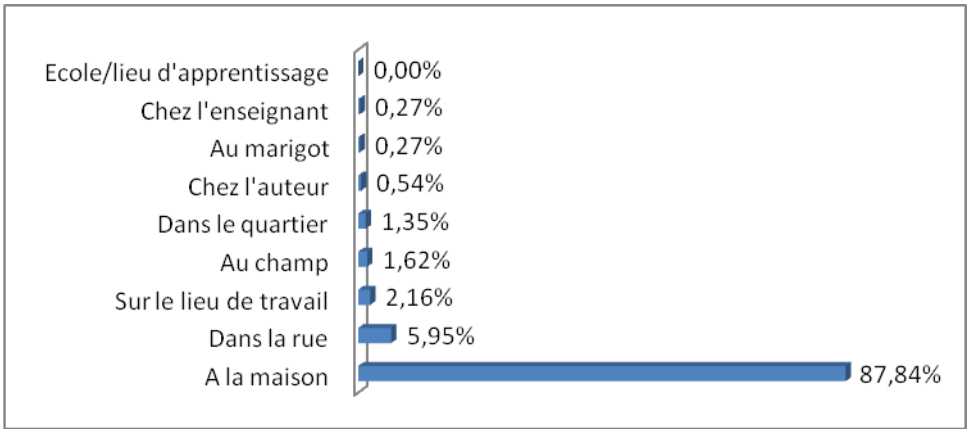

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

5 Analyse des Résultats et de la performance de l'Initiative

5.1 Pertinence de l'Initiative

Le critère de pertinence traduit la mesure selon laquelle les objectifs d'une action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux

politiques des partenaires et des bailleurs de fonds. Il s'agit de s'interroger sur le fait de savoir si les objectifs et les résultats attendus de l'Initiative et sa conception étaient appropriés au moment de sa formulation et le sont encore compte tenu de l'évolution du contexte. Dans cette section, la pertinence de l'Initiative sera analysée par rapport (i) à la cohérence des objectifs et résultats de l'Initiative, (ii) leur arrimage aux politiques et stratégies nationales en matière de lutte contre les VBG, (iii) leur adéquation aux besoins des survivantes de violences.

5.1.1 Les objectifs et résultats attendus de l'Initiative

L'Initiative Etôdé comporte trois objectifs globaux que sont : (i) contribuer à faire respecter les Droits des femmes et des filles au Bénin ; (ii) contribuer à la prise de conscience au niveau national de l'inacceptabilité des mauvais traitements infligés aux femmes et aux jeunes filles ; (iii) contribuer à réduire de façon significative les cas de mauvais traitements infligés aux femmes et aux jeunes filles et à offrir des services et soutien de qualité aux victimes en vue de leur réhabilitation.
L'objectif spécifique de l'action est de renforcer les mécanismes de prévention et de réhabilitation des cas de violences et autres mauvais traitements dans 20 communes, localisées dans 8 départements du Bénin (à savoir Atacora, Donga, Borgou, Plateau, Ouéme, Zou, Collines et Couffo) à travers l'action pour un changement de comportements au niveau communautaire, départemental et national et l'amélioration des services dédiés aux victimes. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la synergie entre les différents acteurs dans les domaines de la prévention et de la réhabilitation des cas de mauvais traitements, et parmi eux, les agents sociaux, les praticiens du Droit, les Officiers de Police Judiciaire, les agents de santé, les centres d'accueil et autres parties prenantes pour une forte mobilisation nationale en faveur de la lutte contre les mauvais traitements faits aux femmes et aux filles.

Le cadre logique de l'Initiative comporte donc trois (3) objectifs globaux et un (1) objectif spécifique. Ce mode de formulation des objectifs rend complexe la compréhension du cadre logique. On a le sentiment qu'il y a un décalage entre les niveaux d'appréciation d'atteinte des objectifs du style Impact recherché (objectif général) duquel découlent les outcomes (objectifs spécifiques), les outputs (résultats attendus) et les inputs (activités). Les inputs (activités) sont présentés comme des outputs. Nous pensons qu'il est possible de mieux structurer ces éléments du cadre logique est rendant clair les niveaux d'appréciation : impacts, outcomes, outputs, inputs.

5.1.2 Le cadre logique

Pour documenter les objectifs globaux (domaines d'intervention), le document de projet a proposé des «domaines d'impact» et non des indicateurs. Ces «domaines» sont (i)l'amélioration du niveau de respect des droits des femmes et des filles, (ii) l'amélioration dans les comportements et attitudes face aux violences faites aux femmes et filles, (iii) l'augmentation de la visibilité du phénomène de violence envers les femmes au niveau politique et des prises de position fermes par des personnalités publiques contre l'atteinte à l'intégrité de la femme et de la fille, (iv) l'amélioration des services de prise en charge et de réhabilitation des victimes de violences ou autres mauvais traitements, (v) la diminution des cas de mauvais traitements des femmes et des filles dans les 8 départements ciblés. Ils sont pertinents pour apprécier l'atteinte des objectifs visés, mais en l'absence d'indicateurs il est difficile de prouver ces impacts clairement. Ainsi, le document de projet n'a donc formulé ni indicateur de réalisation, ni indicateur d'effet ou d'impact mais a simplement proposé les domaines dans lesquels ces indicateurs et leurs cibles devraient être formulés.
Par contre, des indicateurs parfois chiffrés ont été proposés pour l'objectif spécifique. Mais si ces indicateurs sont pertinents pour apprécier le niveau d'atteinte de l'objectif spécifique de l'Initiative, ils sont peu soutenus par des indicateurs d'output dont la combinaison permettrait de montrer les avancées quantitatifs, mais surtout qualitatifs. La mesure des changements qualitatifs impulsés par les actions de Etôdé est importante dans ce contexte patriarcal où la construction sociale des relations de genre a forgé les mentalités, attitudes et comportements des communautés et acteurs locaux face au respect des droits des femmes et des filles. Nombre de ces indicateurs de résultats manquent de précision et ne reflètent pas toutes les qualités «SMART» attendues d'un indicateur. Les lacunes relevées sont d'une part qu'ils portent plus sur les activités (intrants) que sur les changements impulsés par celles-ci. Des indicateurs de progression ne sont accompagnés des données de base pour permettre d'apprécier la progression.

Exemples sur le résultat 1 : Les droits des femmes et des filles sont connus et mieux respectés.
Indicateur 1.1 : augmentation de cas de dénonciations de 50% par commune ;
Indicateur 1.4 : la proportion de la population ayant amélioré leurs connaissances en matière de droits des femmes a augmenté de 50%.

D'autre part, on note une absence de mention du responsable et des acteurs associés à chacune des activités dont la mise en œuvre devait contribuer à l'atteinte de tel ou tel résultat attendu. L'approche multi partenariale est adoptée dans la méthodologie de mise en œuvre de l'Initiative, mais le cadre logique ne mentionne pas clairement les rôles et responsabilités de ces acteurs.

Certes, il existe plusieurs écoles de la planification, mais il est souhaitable d'adopter à l'avenir un modèle de cadre logique qui montre une meilleure déclinaison des objectifs globaux et spécifique, ainsi que des résultats attendus. De même, les indicateurs de résultats devront être plus SMART et viser les effets/changements que le niveau de réalisation opérationnelle qui pourra être abordé dans le suivi d'exécution et présenté dans le PMP.

5.1.3 Adéquation des objectifs de l'Initiative Etôdé aux politiques et stratégies nationales de lutte contre les VBG au Bénin

Les objectifs et résultats attendus de l'Initiative se rapportent clairement aux défis identifiés dans l'étude réalisée par le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale en 2009 sur les violences faites aux femmes et aux filles au Bénin : méconnaissance des faits de VBG malgré leur existence multiforme et dans toutes les couches de la population, faible méconnaissance et application des textes juridiques qui protègent les victimes de violences, absence de prise en charge sanitaire, psychosociale et financière des victimes de VBG.

Le premier objectif global «Contribuer à faire respecter les Droits des femmes et des filles au Bénin » est bien en adéquation avec les priorités nationales en matière de protection des femmes et répression des VBG telles que mentionnées dans le Plan d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes au Bénin. L'objectif spécifique et les résultats attendus de l'Initiative se retrouvent dans les axes 2 et 3 du plan d'actions sur la mobilisation sociale et communication (axe 2) et la prise en charge et réinsertion des femmes victimes de violences (axe 3). De même, les actions planifiées par l'initiative contribueront à l'atteinte des objectifs de ces axes, notamment :

- Pour l'axe 2 : (i) communication pour un changement de comportement des populations sur les VBG en milieux urbain et rural, (ii) le renforcement des capacités des acteurs aux niveaux micro, méso et macro sur la compréhension de la problématique, les réactions appropriées et les voies de recours pour punir les auteurs et réduire ces pratiques, (iii) implication des acteurs locaux (chefs traditionnels et coutumiers, jeunesse, femmes) dans des stratégies endogènes de lutte contre les VBG ;
- Pour l'axe 3 : (i) renforcement des capacités des structures d'accueil et de prise en charge des victimes, (ii) prise en charge psychosociale des victimes, (iii) amélioration des conditions d'existence des survivantes.

Tout en n'étant pas holistique, ces points d'ancrage entre le plan d'action de lutte contre les VFF et les actions de l'Initiative Etôdé sont bien significatifs pour permettre d'affirmer que cette *Initiative de CARE Bénin/Togo contribue à la réalisation des objectifs nationaux en la matière*. En outre, les appuis de l'Initiative Etôdé aux Centres de Promotion Sociale (CPS), aux centres de santé et centres d'accueil des survivantes contribuent à renforcer les mécanismes institutionnels proposés par le plan d'action, dans un contexte où les moyens mis en place par l'Etat béninois sont insuffisants.

5.1.4 Adéquation des objectifs de l'Initiative Etôdé aux besoins des survivantes

L'adéquation des objectifs, résultats attendus et actions de l'Initiative par rapport aux besoins des survivantes a été analysée sur la base des données quantitatives collectées

auprès des survivantes enquêtées. La figure ci- après montre les principaux problèmes de développement vécus par les populations dans les communes couvertes par l'étude.

<u>Figure n°9</u> : Les principaux problèmes de développement mentionnés par les enquêtées

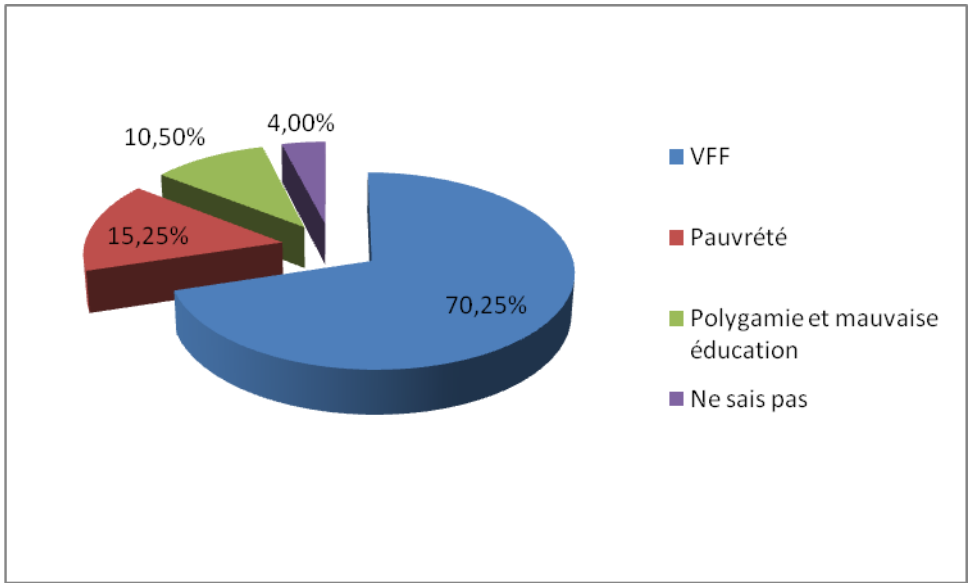

Les VFF y compris les abandons de charge occupent une place importante des réponses (70%), devant la pauvreté (15,15%) et la polygamie (11%). Ces résultats confirment l'ampleur des violences vécues par les femmes tel que mentionné dans le rapport élaboré en 2009 par le Ministère de la Famille et qui a conduit au vote de la loi n° 2011-26 du09 janvier2012, portant prévention et répression des violences faites aux femmes. Fort de ce constat, l'objet même de l'Initiative Etôdé est en lien avec les besoins d'appuis des communautés pour lutter contre ce facteur qui a un impact négatif sur le bien-être des survivantes et de leurs familles. De même, la figure n°6 mentionnée supra montre l'ampleur des violences conjugales et le rôle des conjoints (45,10%) dans l'exercice de ces violences.

A la question « *quels sont les besoins ou problèmes des femmes/hommes, filles/garçons de votre localité auxquels Etôdé apporte des solutions ?* », le traitement des données collectées montre que les VBG (40,35%) et les actions phare de l'Initiative (application des lois, renforcement des capacités des praticiens des droits, équipement des centres…) occupent une place importante dans la perception de Etôdé par les enquêtées (figure 10).

<u>Figure n°10</u> : Les besoins ou problèmes des femmes/hommes, filles/garçons auxquels Etôdé apporte des solutions

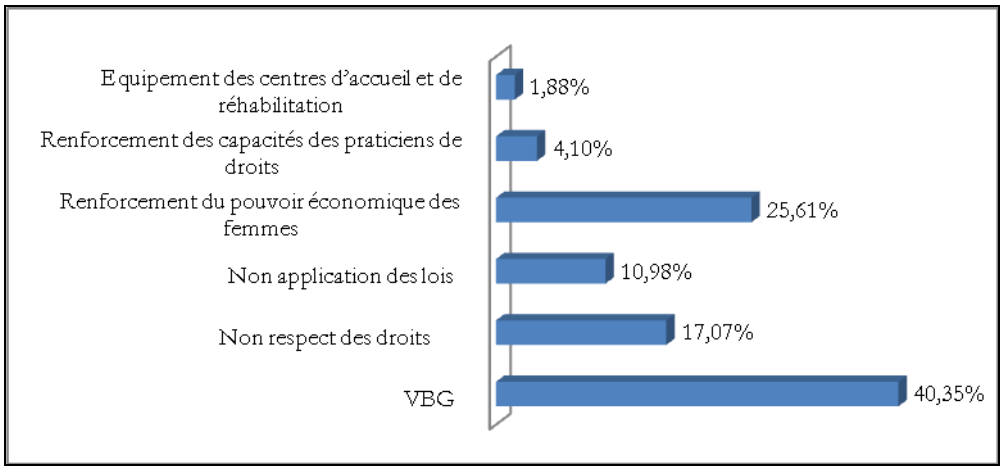

<u>Source</u> : Enquêtes de terrain

Ainsi, les actions de l'initiative tournées vers la prise en charge des survivantes des VBG, l'information et la sensibilisation des communautés, et le soutien judiciaire en vue de la répression des auteurs répondent aux besoins des populations ciblées par l'Initiative.

La survivante et ses 2 enfants, Novembre 2013

Agée de 20 ans et ménagère, Dame Avocetien Pauline est mariée et mère deux (2) enfants. Elle est originaire d'Adjarra et réside à Tchinvié, un quartier de Porto Novo. Son mari sieur Hounkanrin Jean Eudes âgé de 35 ans, est maçon de profession. De l'entretien avec dame Avocetien, il ressort qu'elle a été sauvagement bastonnée par son mari le mercredi 17 Avril 2013. Sieur Edouard a pris l'argent de la survivante, une somme de quatre cents francs (400 FCFA) que cette dernière a laissé dans la chambre. La réclamation de l'argent pour acheter les produits vivriers en vue de l'alimentation des enfants a été l'objet de la dispute entre les conjoints. Dame Pauline Avocetien a été sérieusement battue. Son visage était déformé. Elle avait une inflammation de la bouche, de la mandibule et des plaies saignantes de la muqueuse buccale. Vu son état critique et son statut social, l'information a été diffusée sur la chaine Golfe FM afin que des personnes généreuses puissent venir à son aide. Après avoir été accueillie par FADeC, la survivante a reçu un appui psychologique et orientée vers les services de santé et de justice pour sa prise en charge. Elle a pu bénéficier d'une somme de trente-huit mille six cent cinq (38 605 FCFA) pour la prise en charge sanitaire et son alimentation et celui de ses enfants. L'auteur de ces violences, récidiviste reconnu des services de police a pris la fuite.

Les objectifs, résultats attendus et actions de l'Initiative Etôdé sont en adéquation tant avec les politiques et stratégies nationales qu'avec les besoins des survivantes. L'Initiative est cohérente avec les recommandations du rapport national sur les VFF (2009), le plan d'actions pour la lutte contre les VFF (2010) et la loi portant prévention et répression des violences faites aux femmes (2012). Les actions de l'Initiative découlent en droite ligne des priorités de 'Etat béninois et offrent des opportunités d'exécution d'une partie du plan d'actions avec un accent sur le renforcement des mécanismes institutionnels pour son implémentation. L'atteinte des objectifs de cette initiative contribuera à faire un grand pas dans le respect des droit des femmes et des filles et la réduire les VBG conformément aux priorités du gouvernement béninois.

5.2 Efficacité de l'Initiative

Le critère d'efficacité traduit la mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative. Dans la mesure où l'Initiative ne dispose que d'un seul objectif spécifique, l'analyse de l'efficacité de sa mise en œuvre se fera à partir de la méthodologie, du niveau de réalisation des résultats attendus, du degré de satisfaction des actions phares, et de l'efficacité du mécanisme de suivi/évaluation. Pour chacun de ces éléments, les étapes de l'analyse seront les suivantes : rappel de ce qui est prévu, réalisation effectuée et analyse de l'efficacité.

5.2.1 Efficacité de la méthodologie de mise en œuvre

La méthode de mise en œuvre de l'Initiative Etôdé repose sur une approche basée sur les Droits des femmes qui sont les groupes cibles de l'intervention. L'hypothèse de base de cette intervention est celle d'une transformation socioculturelle des communautés participantes, d'une amélioration de l'environnement juridique (connaissance et respects des lois), de la mise en place de partenariats, alliances stratégiques et synergies à tous les niveaux comme fondement indispensable pour lutter contre les violences et autres mauvais traitements à l'égard des femmes.
Pour accompagner la transformation socioculturelle dans le cadre de cette Initiative, CARE Bénin/Togo a entrepris des actions pour assurer :

- une meilleure connaissance des causes profondes qui conduisent aux violences et autres mauvais traitements à l'égard des femmes;
- un développement de partenariats, réseautage, alliances et synergies à tous les niveaux : communautaire, local, national, régional ;
- le renforcement des capacités des prestataires de services pour accueil et la réhabilitation des femmes et filles victimes des violences et autres mauvais traitements;
- un plaidoyer porté à tous les niveaux assurant la prise en compte des hommes/adolescents comme alliés du changement.

Diagnostics participatifs et stratégies communales de lutte contre les VBG

Le premier point s'est traduit par la réalisation de diagnostics participatifs dans les communes couvertes par l'Initiative, avec comme but une meilleure compréhension des contextes locaux en lien avec les VBG, mais surtout l'identification de démarches endogènes et de leviers porteurs de changements sur les VBG. Les données collectées au cours de ces diagnostics ont permis d'élaborer 20 documents de stratégies communales de lutte contre les VBG, avec comme innovation une contextualisation des actions en fonction des spécificités du contexte communal. Sur les 20 stratégies élaborées, seule celle de Lalo n'est pas encore validée. 15 stratégies sont déjà signées par les élus locaux et 5 autres sont dans le processus de signature.

Ces stratégies dont l'existence est vivement à féliciter sont très pertinentes à double titre. D'une part, elles sont issues des diagnostics communaux mais également elles sont toutes en parfaite adéquation avec le Plan d'Actions 2010-2014 de lutte contre les violences faites aux femmes, élaboré en 2009 par le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale. En effet, les actions à mettre en œuvre retenues dans ces stratégies sont arrimées aux trois axes stratégiques du Plan d'actions 2010-2014 à savoir :

- Axe 1 : Législation et réglementations administratives
- Axe 2 : Mobilisation sociale et communication
- Axe 3 : Prise en charge et réinsertion des femmes victimes de violence

Toutefois, ces stratégies sont peu traduites dans les plans de développement communaux car elles ont été élaborées après la validation des PDC. De même elles ne sont pas concrètement mises en œuvre car peu intégrées dans les plans de travail annuels des communes concernées.

De la participation des acteurs : les cadres de concertation communaux

Considérant que la violence faite aux femmes est un problème aux multiples facettes qui a des origines psychologiques, sociales et culturelles, l'Initiative s'est attaquée à ce problème à plusieurs niveaux. Il a été également mis en place un mécanisme institutionnel basé sur une approche multi partenariale aux niveaux micro (EquiFilles, GRASID, FADeC, APROFEJ, chefs coutumiers et traditionnels, associations villageoises d'épargne et crédit, clubs scolaires…), méso (centres de promotion sociale, centres d'accueils, fonds de défis, OPJ, services de justice…), et macro (ministères de la famille et de la santé).
Cette approche a permis de mettre à contribution des acteurs aux différents niveaux dans la mise en œuvre des actions, mais aussi et surtout d'essayer de renforcer leur appropriation de la démarche de l'Initiative. Dans cette optique, l'Initiative a aussi favorisé la création de cadre de concertation multi acteurs pour impulser le réseautage et la synergie d'actions entre les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre avec comme perspective la pérennisation des acquis et la duplication des actions, même en l'absence de l'équipe opérationnelle de l'Initiative. La création des cadres de concertation a permis la mise en œuvre conjointe de certaines activités, notamment celles de sensibilisation des populations, par des acteurs de l'initiative Etôdé et ceux du projet "Atchèmiton" qui œuvre également à la lutte contre les violences basés sur le genre.

Les renforcements des capacités des acteurs parties prenantes

Une des exigences de l'approche partenariale est la construction des capacités des acteurs concernés. Les années précédentes CARE à travers le projet Empower a mis en œuvre une démarche de renforcement des capacités des acteurs partenaires. Malgré les résultats positifs obtenus, l'équipe de CARE Bénin/Togo a repris ces actions de renforcement de capacités. Ainsi, les prestataires de services (EquiFilles, FADeC, GRASID, APROFEJ) avaient pour mandat entre autre de renforcer les capacités des acteurs locaux (AVEC, Clubs scolaires…).
L'Association des femmes juristes du Bénin (AFJB) avait pour mandat de renforcer les capacités des acteurs du secteur de la justice (avocats, magistrat) dans la maîtrise des textes juridiques en faveur des règlements de conflits et de la répression des VFF (constitution, lois sur le harcèlement sexuels et les VFF…). Ainsi, 130 praticiens de droit dont 25 femmes et 105 hommes ont participé au bout de la 2ème année de mise en œuvre de l'Initiative (PMP au 31 octobre 2013). Ces formations ont le mérite d'avoir contribué à sensibiliser et renforcer les connaissances et compétences des Officiers de Police Judiciaire, les acteurs du secteur de la justice (agents des tribunaux), les assistants sociaux, les journalistes sur la réalité des VFF, le contenu de la loi et le rôle de chacune de ces catégories d'acteurs dans son application.

La force de cette méthode est de permettre d'identifier aux différents niveaux les acteurs porteurs de changements en faveur du respect des droits des femmes, de renforcer leur connaissance et appropriation des démarches novatrices de lutte contre les VFF. En outre, la mise en lien de ces acteurs a permis de créer dans les communes d'intervention de l'Initiative une culture de travail en commun. La mission a apprécié la cohérence de cette méthodologie qui capitalise les expériences antérieures de CARE Bénin/Togo sur les principales thématiques de son programme au Bénin.

Le renforcement du rôle des organisations de la société civile : les fonds de défis

L'un des mécanismes mis en place pour accroître le taux de pénétration et l'efficacité de l'Initiative est le fonds de défis. La philosophie de CARE Bénin/Togo est de former les hommes et les femmes pour une meilleure appropriation de la thématique des mauvais traitements faits aux femmes et aux filles et pour assurer efficacement la prise en charge des Survivantes en prenant appui sur les organisations de la société civile proches de la population. Ces OSC serviront de levier pour vulgariser les textes et lois qui protègent contre les VBG, développer des stratégies de communication pouvant mieux provoquer les changements escomptés et contribuer à la mise en place des différentes formes de prise en charge des survivantes dans leurs zones d'intervention. Sont éligibles à ce fonds toute organisation de la société civile active dans la zone d'intervention de

l'Initiative, ayant des expériences avérées en matière de promotion du genre, et engagée dans la lutte pour l'éradication des violences faites aux femmes et aux filles. Ces organisations rédigent de mini projets dont les objectifs et résultats attendus sont en adéquation avec ceux de l'Initiative Etôdé. Au 31 octobre 2013, 20 OSC ont bénéficié de ce fonds, à concurrence de 1'000'000 FCFA par OSC, soit un total de 20'000'000 FCFA. Dans le cadre de cette mission d'évaluation, l'analyse des projets des deux OSC rencontrées à Bassila et à Pobè montre des similitudes en ce qui concerne les activités réalisées. Elles ont toutes deux mené des campagnes de plaidoyers auprès des différentes autorités de leur zone d'intervention et des actions de sensibilisation de masse à travers des spots et émissions radiophoniques qu'elles ont animées non seulement en français mais aussi dans les langues parlées dans ces zones.

Ce mécanisme est judicieux à plusieurs titres :

- les campagnes d'information et de sensibilisation menées touchent une population variée et plus importante et vient compléter les renforcements des capacités des acteurs clés ;
- utiliser les radios locales et communautaires reste également un moyen très efficace en matière de sensibilisation car ces populations majoritairement analphabètes accèdent à l'information et le statut de la radio joue un rôle dans le processus d'appropriation des acteurs ;
- les OSC bénéficiaires de fonds de défi continuent d'accueillir les Survivantes après l'exécution de leur contrat avec CARE. Elles reçoivent toujours les dénonciations et orientent celles – ci dans le système de référencement et d'orientation mis en place par l'Initiative ;

De ce fait, les OSC bénéficiaires de fonds de défi constituent une mesure dissuasive contre les auteurs de VBG et assurent par ailleurs, la visibilité et la pérennité de l'Initiative. Leur présence permanente sur le terrain est donc un facteur de protection des droits des femmes et des filles dans un contexte où les normes patriarcales discriminatoires sont fortement ancrées dans les pratiques.

Les centres d'accueil des survivantes

Le renforcement des capacités techniques et matérielles des centres de prise en charge participe de la volonté de CARE de relever le défi de l'insuffisance dans la qualité des services de prise en charge des survivantes identifié dans le diagnostic de situation. Les actions menées dans ce sens et planifiées dans le troisième résultat attendu ont permis d'identifier et d'appuyer des centres de prise en charge des survivantes dans les 20 communes couvertes par l'Initiative. Sur une prévision de 40 centres à appuyer, 42 centres ont été identifiés au 31 octobre 2013. Ce sont surtout des Centres de Promotion sociale, Centres d'accueil et de réhabilitation des victimes, Centres de santé et Commissariats de police ou de gendarmerie. Les besoins de ces centres ont été analysés et le matériel sera mis à leur disposition dans les semaines à venir. Pour cette activité l'Initiative Etôdé a investit environ 53'788'474 FCFA, soit 82'000 Euros. Ces centres offrent la première assistance aux survivantes : écoute, soutien psychologique, soins de santé, accompagnement judiciaire. Plusieurs centres ont reçu du matériel didactique pour les ateliers de formation aux métiers dans plusieurs domaines de l'économie locale notamment dans les domaines de la couture, la coiffure (machines à coudre, à broder et à tricoter, paires de ciseaux, tables de coupes, séchoirs à pieds…). De l'avis des survivantes interrogées, l'existence des centres permet de rendre disponibles les appuis nécessaires pour une survivante en détresse, mais aussi et surtout de faciliter son insertion professionnelle. Toutefois, nous pensons qu'à l'étape actuelle, ces centres ne sont pas encore suffisamment autonomes pour prendre en charge entièrement les coûts des appuis donnés aux survivantes à la fin de la phase de l'Initiative. Pour ce faire, il est important de réfléchir un mécanisme intégré pour prendre le relais de Etôdé.

5.2.2 Niveau d'atteinte des résultats de l'Initiative

L'analyse du niveau de réalisation des objectifs de l'Initiative s'est appuyée sur le PMP au 31 octobre 2013 construit sur la base des résultats attendus. Ce choix est justifié par l'inexistence de

données quantitatives et qualitatives consolidées sur les indicateurs de l'objectif spécifique de l'Initiative.

Résultat attendu 1 : Les droits des femmes et des filles sont connus et mieux respectés dans les 20 Communes des 8 départements d'intervention du projet

Indicateur 1.1 : Augmentation de cas de dénonciations de 50% par commune.
Niveau de réalisation : 3736 cas ont été dénoncés, orientés, soutenus au 31 octobre 2013.
Il nous est difficile d'évaluer le niveau d'atteinte de cet indicateur en l'absence de données de base.

Indicateur 1.2 : Au moins 15 des 20 communes d'intervention ont défini des stratégies locales pour réduire les traitements cruels, inhumains et dégradants à l'adresse des femmes et des filles.
Niveau de réalisation : 20 documents de stratégies locales élaborés, 19 sont validés parmi lesquels 15 sont signés par les élus locaux à fin octobre 2013. La cible pour cet indicateur a été dépassée. L'existence des stratégies locales favorise la mise en œuvre de la démarche fondée sur la connaissance et les spécificités du contexte décrite dans le document de projet.

Indicateur 1.3 : 200 clubs scolaires de jeunes de 13 à 24 ans et 500 associations villageoises féminines sont actifs contre les actes de mauvais traitements
Niveau de réalisation : 161 clubs scolaires regroupant 1.556 filles et 1351 garçons de 13 à 24 ans soutiennent l'Initiative dans les écoles primaires, collèges, lycées et en milieu d'apprentissage. 498 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit et 63 Associations de Mères d'Elèves accompagnent les femmes et les filles dans la lutte contre les actes de mauvais traitements. Cet indicateur est en voie d'être atteint. Le GAP du nombre de Clubs scolaires et AVEC sera probablement comblé avant la fin de la durée de l'Initiative.

Indicateur 1.4 : La proportion de la population ayant amélioré leurs connaissances en matière de droits de femmes a augmenté de 50%.
Niveau de réalisation : 2.465.000 personnes (dont 1.394.000 femmes et 1.071.000 hommes) ont acquis des notions de droits pour soutenir les femmes et les filles dans la lutte contre les VBG. Le cadre logique ne précise pas les valeurs de base pour permettre d'évaluer le niveau d'atteinte de cet indicateur.

Résultats attendus 2 : Les capacités des acteurs à divers niveaux sont renforcées et ont permis d'accroître les dénonciations des cas de mauvais traitements

Indicateur 2.1 : Au moins 80 praticiens du droit (avocats et défenseurs judiciaires, juges, procureurs), aux commissaires et officiers de la police judiciaire (OPJ) et des psychologues judiciaires ont été formés ou recyclés.
Niveau de réalisation : 130 praticiens de droit dont 25 femmes et 105 hommes ont participé aux ateliers de formation sur le cadre juridique lié au respect du droit des femmes et la répression des VGB. Cet indicateur est dépassé. 50 personnes de plus ont reçu ces formations.

Indicateur 2.2 : Au moins 200 OSC ont de meilleures capacités et exigent l'application des lois contre les mauvais traitements et un meilleur environnement juridique pour les femmes et les filles.
Niveau de réalisation : 106 OSC dont 33 femmes et 73 hommes ont renforcé leurs capacités dans les textes de lois contre les violences et mauvais traitements : il s'agit des leaders traditionnels et religieux, des OPJ, le personnel médical, les gestionnaires de centre d'accueil et de promotion etc. Le gap de 94 OSC à former pour atteindre cet indicateur peut être comblé avant la fin de l'Initiative si la progression observée actuellement est maintenue.

Indicateur 2.3 : Un cadre de concertation et de collaboration entre les structures spécialisées (Centres de Santé, Centres d'accueil, tribunaux, commissariats de police, ONG d'assistance aux victimes) est mis en place.
Niveau de réalisation : 20 cadres de concertation et de collaboration entre les structures spécialisées ont été mis en place dans les communes. Ces cadres regroupent 10 personnes au niveau communal et tiennent de réunions trimestrielles. Ils regroupent 30 personnes au niveau

départemental et tiennent des réunions trimestrielles. Au niveau national, le cadre mis en place compte 60 personnes et tient des réunions semestrielles. Ainsi, 136 réunions des cadres de concertation ont été animés au niveau communal, 16 au niveau départemental, et 3 au niveau national.

Résultat attendu 3 : L'accès des femmes et des filles victimes/survivantes de mauvais traitements à des services de réhabilitation adaptés à leurs besoins est amélioré

Indicateur 3.1 : 5000 femmes et filles ont bénéficié d'une assistance adaptée
Niveau de réalisation : 3736victimes/survivantes ont bénéficié d'une assistance (psychologique, juridique, judiciaire, alimentaire, médicale, etc.) adaptée suite aux violences basées sur le genre dans les 8 communes couvertes par l'Initiative. Le nombre de survivantes qui devraient être appuyées n'est pas atteint. Ce constat peut découler du fait que les actions d'informations et de sensibilisation menées ont permis de renforcer la compréhension des hommes et des femmes sur le respect des droits des femmes et l'existence d'une loi qui puni les VBG. Les données sur les changements induits montrent que l'ampleur des VBG a diminué dans les communes couvertes. Toutefois, il ne faudrait pas sous estimer aussi les réminiscences du contexte dans lequel les victimes subissent des pressions sociales qui annihilent leurs capacités de dénonciation en vue d'être prises en charge.

Indicateur 3.2 : 1000 cas de mauvais traitements sont notifiés aux agences de défense, sécurité et justice
Niveau de réalisation : 923 cas ont été notifiés aux agences de défense, de sécurité et police : 122 au tribunal, 702 à la gendarmerie et 99 à la police. Le niveau d'atteinte de cet indicateur est appréciable sur la durée. Il est possible que le gap soit comblé avant la fin de l'Initiative.

Indicateur 3.3 : 500 victimes/survivantes bénéficient d'un soutien spécifique pour leur réhabilitation
Niveau de réalisation : 411 victimes/survivantes ont bénéficié d'un soutien spécifique pour leur réhabilitation.

Indicateur 3.4 : Les 32 associations bénéficiaires du fonds de défis pour la réhabilitation des victimes de mauvais traitements ont pu accompagner au moins 300 femmes dans l'initiation des activités visant leur intégration sociale
Niveau de réalisation : Toutes les 32 associations/organisations locales ont bénéficié du fonds de défis. 20 organisations ont reçu le financement pour la première vague et 12 sont prévues pour la deuxième vague qui est actuellement attendue sur le terrain.

Toutefois, nous ne disposons pas d'informations consolidées pour documenter le devenir de ces fonds. Combien de survivantes en ont bénéficié pour intégration sociale ? Quels types d'appuis sont les plus pertinents pour elles ? Ces points devront être approfondis dans l'étude de capitalisation de l'Initiative.

Indicateur 3.5 : 40 centres de réhabilitation (Centres de santé, Centres de promotion sociale et centres d'accueil) sont équipés et offrent des services de qualité aux femmes et filles victimes de violences.
Niveau de réalisation : L'équipement de 42 centres de promotion et de réhabilitation en matériels et équipement est en cours. Les actions planifiées pour la réalisation de cet indicateur ont connu un retard qui a un impact sur les capacités de ces centres à délivrer des services aux survivantes. Etant donné que ces centres ont aussi pour vocation de délivrer des services aux femmes et filles qui ont besoin d'un appui socio-économique, le matériel permettra d'accroître la qualité de ces services.

Indicateur 3.6 : 500 associations féminines sont actives contre les violences et les mauvais traitements à leur endroit
Niveau de réalisation : 789 AVEC sont créées et appuyées par l'initiative

La mission note un bon niveau d'atteinte des indicateurs de résultats du cadre logique. Toutefois, deux indicateurs de mesure de progression ne disposent pas de données de base pour permettre

d'estimer le niveau de leur progression. De même, les autres indicateurs sont plus des indicateurs d'intrants que de résultats (effets). Malgré leurs liens avec les domaines d'impacts recherchés, ils ne permettent pas d'approcher les changements qualitatifs et quantitatifs opérés par la sensibilisation, la vulgarisation de la loi, les renforcements des capacités et appuis psychosocial, logistique et financiers donnés aux survivantes.

5.2.3 Analyse de la satisfaction des survivantes par rapport aux appuis reçus

En dehors des informations collectées dans les focus group sur l'efficacité des actions de l'initiative, l'enquête statistique a permis d'interroger les survivantes de l'échantillon sur les appuis reçus et leur niveau de satisfaction.

Structures vers lesquelles les survivantes sont référencées

Environ 89% des victimes sont référencées vers des structures de prise en charge. 10% ont déclaré que le règlement de ces conflits se fait à l'amiable et seulement 1% sont gérés à bien par la police. La démarche de référencement des survivantes vers des structures de prise en charge leur permet de trouver des interlocuteurs crédibles. La figure ci-après montre la fréquence des référencements par structure.

Figure n°11 : Structures de référencement des survivantes

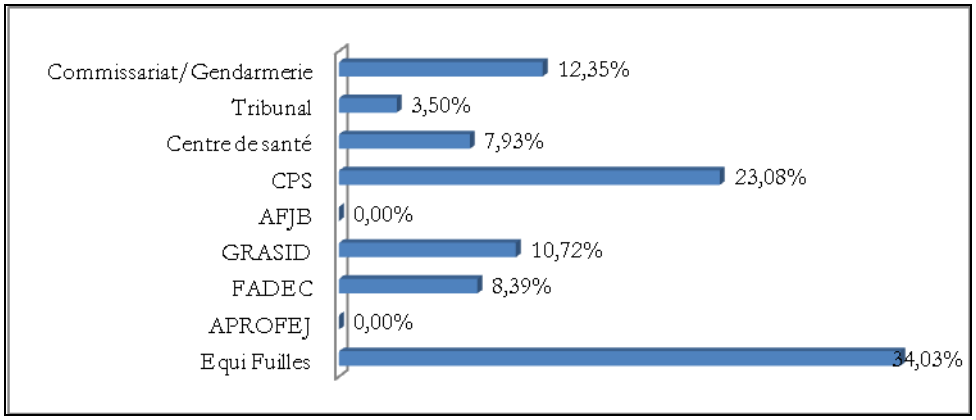

L'ONG Equi-Filles est la structure la plus citée (34,03%). La seconde structure est le CPS (23,08%). Les partenaires FADeC et GRASID sont moins souvent cités, probablement parce que ces structures ont été intégrées dans le dispositif il y a moins d'un an. Par contre, l'ONG Equi-Filles est partenaire de l'initiative dès son lancement et les CPS sont des structures étatiques implantées dans les communes.

A la question *« quels appuis avez-vous reçu de cette/ces structure ? »*, les réponses des enquêtées sont synthétisées dans la figure suivante.

<u>Figure n°12</u> : Les appuis reçus de la structure de référencement des survivantes

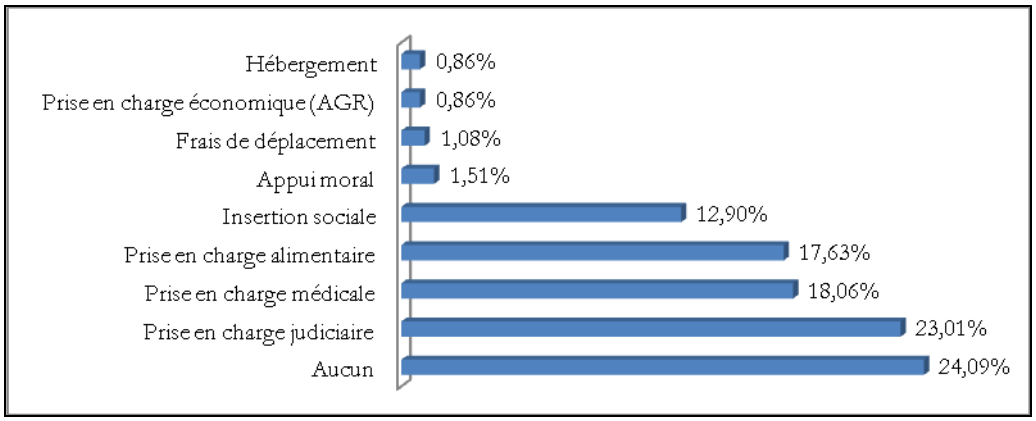

Environ 75% des enquêtées ont bénéficié de prise en charge au niveau des structures de référencement. 25% n'ont pas été directement appuyées parce que l'analyse de leurs cas n'appelle pas à des actions spécifiques au dire des facilitateurs rencontrés. Les prises en charge mentionnées par ordre d'importance sont :

- Prise en charge judiciaire : 23,01% ;
- Prise en charge médicale : 18,06% ;
- Prise en charge alimentaire : 17, 63% ;
- Insertion sociale : 12,90% ;
- Appui moral : 1,51% ;
- Frais de déplacement : 1,08% ;
- Prise en charge économique : 0,86% ;
- Hébergement : 0,86%.

D'un viol, elle devient fille-mère avec un enfant de père inconnu.

Demoiselle Alimatou Zonon est âgée de quatorze ans ; orpheline de père elle a grandi auprès de sa maman à Glazoué ; localité dont elle est originaire. Les conditions de vie difficile ont obligé la maman de Alimatou à l'envoyer vivre auprès de sa tante à Bohicon. Dans le temps elle était âgée de treize ans et avait cessé les études au niveau primaire. La tante étant revendeuse de divers l'oblige à lui prêter main forte dans la vente ambulante. Alors que la petite Alimatou venait de prendre connaissance avec le milieu, elle ignorait encore les pistes et évitait donc de se perdre. Un jour, alors qu'elle est rentrée avec sa marchandise plutôt que d'habitude et n'ayant pu vendre grande chose, la tante lui intima l'ordre de repartir et de ne revenir si le plateau n'était vide. La petite n'ayant la forcez de s'opposer pris alors un chemin quelconque qui la conduisit dans une concession où deux hommes faisant semblant de lui acheter quelque chose se sont organisés et l'un faisant le guet a permis à l'autre de l'obliger à assouvir son fantasme de pédophile. Une fois à la maison , la petite n'a pu révéler aussitôt les faits et quelques jours après que cela soit su, les démarches menées vers le lieu du crime n'ont permis d'avoir aucune trace des deux délinquants. La brigade qui a été chargée de l'affaire poursuivait ses recherches quand la mère biologique de la petite vint la ramener à ses côtés à Glazoué. L'entretien et le suivi de cette grossesse furent difficiles et douloureux tant pour la mère que pour la petite dont le corps et la tête n'étaient préparés pour cela. Le soutien seulement des bonnes volontés et l'appui des agents de santé et de ceux du centre de promotion sociale ont permis qu'aujourd'hui la petite Alimatou accouche sans grand problème. Le facilitateur informé du cas par le centre de promotion social est allé au nom de CARE rendre une visite à cette famille où la précarité règne en tout maître. Le mauvais état de santé de la nourrisse dû à la mauvaise et faible alimentation à inspirer au facilitateur un appui alimentaire et pour le long terme une insertion professionnelle à son profit. Plusieurs après, alors que la petite Alimatou était à Ouèssè pour les raisons d'une cérémonie, elle croisa le chemin d'un homme qui a tenté en vain de lui arracher l'enfant. Il l'a suivi même jusqu'à la maison et devant la maman d'Alima il déclare être le père de l'enfant et exige qu'on lui remette l'enfant. Le facilitateur a été mis au courant par le chef CPS de la localité et il a conseillé ce dernier d'orienter le cas vers la brigade. Aux dernières nouvelles l'homme aurait à nouveau disparu et présentement la petite Alima est en apprentissage de la couture dans la commune de Glazoué.

Appréciation de l'efficacité des appuis donnés par les survivantes

<u>Figure n°13</u> : Les appuis reçus ont-ils réglé vos problèmes

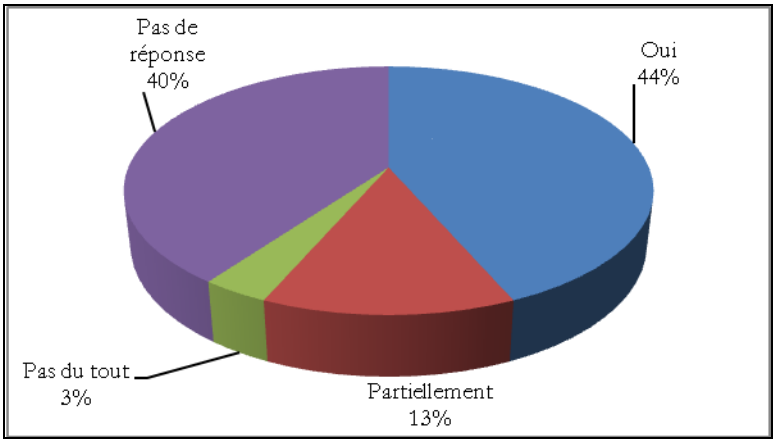

44% des survivantes enquêtées ont répondu qu'elles sont satisfaites des appuis reçus. 13% sont partiellement satisfaites et 4% ne sont pas satisfaites. 40% parmi elles ne se sont pas exprimées sur la question (ne sait pas et pas de réponses).Si l'on additionne celles qui sont satisfaites et celles qui le sont partiellement, le taux de satisfaction déclaré est de 53%. Ce taux est satisfaisant en raison de la nature même des appuis donnés et de l'objet de ces appuis.

Raisons évoquées par les survivantes partiellement satisfaites.

Les raisons évoquées par les survivantes qui sont partiellement satisfaites sont relatives principalement à plusieurs facteurs comme le montre la figure qui suit :

<u>Figure n°14</u> : Les raisons évoquées par les survivantes enquêtées qui sont partiellement satisfaites de leur prise en charge

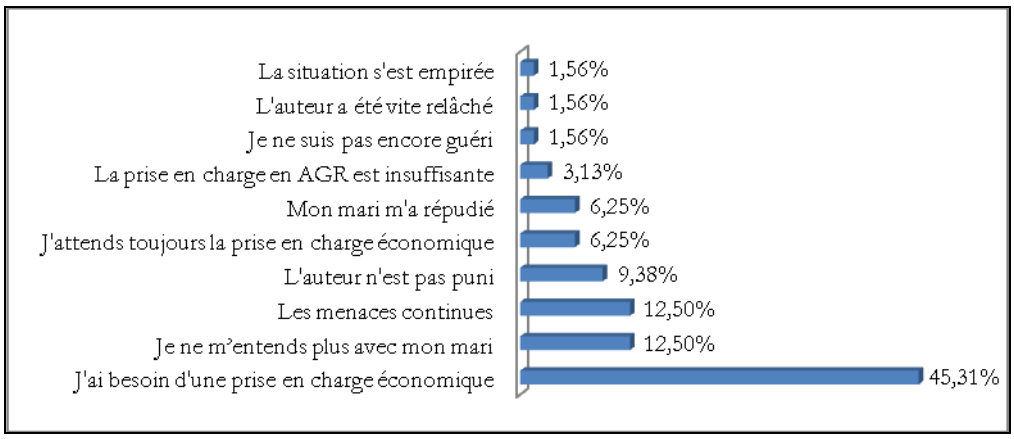

- *Prise en charge économique :* le délai de mise en place des prises en charge est souvent long (en moyenne 3 mois). Une autre défaillance est la mise en place des appuis pour l'insertion professionnelle des survivantes, soit sous la forme d'AGR ou de formation professionnelle. Dans toutes les communes des cas de longue attente ont été révélé. Ces attentes laminent la confiance des survivantes aux actions de l'initiative ;

- *Prise en charge sanitaire* : apparaît comme un point fort de la prise en charge des survivantes. Les données de l'enquête statistique montrent moins son importance que les déclarations

collectées dans les focus group. Le niveau de satisfaction de la prise en charge sanitaire est élevé car la présence des organisations partenaires facilite une prise en charge rapide de la survivante et permet d'éviter les pratiques de rançonnement des patients qui continuent dans les centres de santé. Plusieurs récits ont permis de se rendre compte de la pertinence et de l'efficacité de la prise en charge sanitaire ;

- *Réaction des acteurs sociaux de la communauté* : un nombre important de femmes (18,75%) ont mentionné les difficultés à sauvegarder leurs ménages après la gestion de leurs problèmes de violences par les organisations partenaires de Etôdé. 12,50% des femmes déclarent qu'elles ne s'entendent plus avec leurs conjoints et 6,25% déclarent que leurs conjoints les ont répudié. Ces informations sont corroborées par des déclarations des acteurs rencontrés dans les focus group des acteurs sociaux (AVE&C, parents de survivantes de VBG, autorités traditionnelles et locales…). Avec l'ancien projet Empower, ce constat de rejet des survivantes de VBG qui « osent » se plaindre et se faire prendre en charge avait été fait. La démarche de l'Initiative Etôdé pour répondre à ce constat est d'impliquer les acteurs communautaires et les autorités locales et traditionnelles dans les actions de sensibilisation, plaidoyer, dénonciation des auteurs et référencement des survivantes vers les organisations partenaires. Plusieurs facteurs externes comme la persistance des croyances patriarcales sur le statut de la femme, le faible niveau d'éducation des faibles et leur faible autonomie économique) concourent à la persistance de ces pratiques.

Violée par un inconnu, elle est congédiée par sa belle famille.

Dame Noélie Kpossou habite dans la commune d'Adjara. Alors qu'elle vendait des gâteaux à la criée, elle a été violée par un homme. Son cas ayant été signalé au facilitateur de l'Initiative Etôdé, elle a été prise en charge sur le plan sanitaire et a été soutenue pour porter plainte contre son agresseur. L'auteur de ce crime a été interpellé et a écopé de trois mois de prison ferme. Dame …. Est contente de cet appui que lui a donné le facilitateur. Mais elle subit actuellement une pression sociale au sein même de son ménage. Sa belle mère a fait pression sur son conjoint afin qu'il la répudie sous prétexte qu'un autre homme a eu des rapports sexuels avec elle : c'est notre totem, elle a déjà mis ses pays dehors, dit elle. C'est interdit dans notre coutume, mon fils mourra.

Elle a été soutenue par d'autres membres de la famille. Malgré le désaccord du conjoint, il a été obligé de demander à son épouse de rejoindre ses parents en attendant que la tempête se calme. Actuellement elle n'a pas encore pu rejoindre son ménage. Ses enfants sont élevés par la belle mère. La pression sociale a réussi à séparer le couple malgré l'appui de l'Initiative Etôdé. Rolande Balogun, stagiaire au Cabinet YOD.

- *Application de la loi : système judiciaire et règlements à l'amiable*

Sur 3736 cas identifiés, 1183 cas ont été notifiés aux agences de défense, de sécurité et police, parmi lesquels seulement 127 sont arrivés au niveau du tribunal, soit 9,54% des cas notifiés à ces structures. Les réponses des enquêtées sur cet aspect confirment ce constat et soulèvent des interrogations sur le fonctionnement du système judiciaire pour le traitement des cas qui leur sont soumis. Ainsi, seulement 9,38% des enquêtées ont déclaré que les auteurs des actes de violences qu'elles ont subis ont été punis. Ce constat est confirmé dans les focus group avec les acteurs. Les survivantes et leurs familles se plaignent des suites données à leurs recours au niveau de la police et des services judiciaires. Souvent les dossiers sont classés sans suite, et dans le meilleur des cas lorsque le dossier est transmis à la justice, l'auteur est relâché dans de courts délais. Les entretiens semi structurés avec d'autres catégories d'acteurs (procureur, membres des AVEC, cadres de concertation) permettent de renforcer ces constats. Les pratiques de traitement à l'amiable sont plus appliquées que celles allant dans le sens de poursuites judiciaires pour l'application de la loi. Les élus locaux, les chefs coutumiers et traditionnels sont indexés, tant par les survivantes et leurs familles que des acteurs du secteur judiciaire, comme étant ceux qui interviennent – *auprès des survivantes, des OPJ et des services judiciaires* - pour suspendre les procédures en cours, plongeant ainsi des survivantes dans la psychose d'une nouvelle agression en raison de la proximité de leurs agresseurs.

La loi portant répression des violences faites aux femmes est votée, vulgarisée auprès des acteurs clés du système judiciaire et des acteurs du développement local (élus, chefs religieux et traditionnels, organisations de la société civile, communicateurs…), mais reste toujours faiblement appliquée. Cette situation relève plus du manque de volonté pour le changement que de la méconnaissance de la loi et des peines encourues par les auteurs de VBG. Il importe de revisiter les stratégies actuelles d'information et de sensibilisation de ces acteurs dans le sens du renforcement des initiatives locales pour un réel changement d'attitudes et de comportement face aux VBG et à l'impunité des auteurs.

Malgré l'adéquation des actions planifiées, des difficultés opérationnelles et des facteurs externes réduisent l'efficacité des actions et la satisfaction des bénéficiaires. Les obstacles opérationnels peuvent être levés par la réduction de la durée des processus de mise en place des appuis financiers, d'insertion professionnelle et de réinsertion sociale des survivantes. Il est utile de revoir les mécanismes opérationnels dans ce sens.

5.2.4 Efficacité des principaux acteurs du dispositif

Accueil/Ecoute au niveau Du facilitateur

Comme le montre la figure ci-dessous, 99 % des enquêtés sont satisfaites des prestations du facilitateur sur l'écoute et l'accueil. Ces statistiques sont confirmées dans les focus group où, à part quelques avis contraires, les acteurs sont satisfaits du travail des facilitateurs des ONG partenaires de l'Initiative Etôdé.

<u>Figure n°15</u> : Répartition des survivantes par niveau de satisfaction de l'*Accueil/Ecoute au niveau du facilitateur*

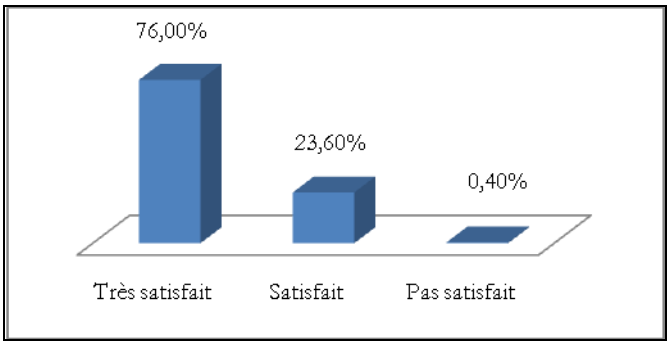

Originaire de Kounadorgou, dame NATTA N'tchéï est ménagère et a 38 ans. Elle est mariée au sieur KOUAGOU Alphonse depuis 10 ans, un cultivateur avec qui elle a eu une fille. Elle a au total 4 enfants. Trois de son feu mari N'dah et une avec son actuel mari. Elle vit à Tiyinti avec son mari, un polygame de 40 ans. Leur fille commune vie avec eux et va à l'école à l'EPP de Tiyinti. Dame NATTA N'tchéï est joignable au S/C 97 02 75 88.

A la mort de son mari, dame NATTA N'tchéï s'est remariée au sieur KOUAGOU Alphonse qui était encore célibataire. Quelques années après, le mari prit une autre femme et puis tout récemment une troisième. Les trois femmes vivent dans une même chambre et la toute dernière est venue avec deux enfants d'un autre mari. Le mari ne sachant rien des notions de la gestion d'une famille polygame, crée des problèmes au sein de son propre foyer. Malgré certaines privations, dame NATTA N'tchéï résista jusqu'à maintenant. La goutte d'eau qui a débordé le vase est qu'à l'arrivée de la nouvelle femme, monsieur KOUAGOU l'a prise avec ses enfants pour aller les ravitailler en vêtements et à chaque fois que cette dernière a du Tchoucoutou au marché, il va s'assoir à ses côté pour la soutenir. Le lundi, 15 Avril 2013, ne pouvant plus supporter les agissements de son mari, dame NATTA N'tchéï reprocha à ce dernier d'adopter la méthode du ''deux poids deux

mesures''. Du coup, il se mit en colère et bastonna la pauvre jusqu'à la blesser sur la paupière gauche (voir photo). Et comme si cela ne suffisait pas, il la renvoya de la maison.

Elle courut dans sa débandade vers le chef village qui l'envoya vers la MC. Le CV se dit fatigué de régler tout le temps leur problème. Elle narra le problème à la MC et après l'avoir écoutée, celle-ci la renvoya encore vers le chef village pour dormir en attendant le lendemain. Le lendemain, la MC informa le Facilitateur du cas. Celui-ci alla à la rencontre du couple pour l'écouter. Le mari se gargarisa d'une grande arrogance qui le poussait à parler comme il voulait. Le dossier fut alors transmis à la Brigade Territoriale de Natitingou. Le CB convoqua donc le couple et le mari fut gardé à vue pendant que la femme recevait des soins complets pour un prompt rétablissement grâce au soutien indéfectible de Care International et de l'UE. Quarante huit heures après, l'auteur est libéré après avoir pris l'engagement de ne plus jamais reprendre son forfait au risque d'être déféré à la prison civile de Natitingou

Dame NATTA N'tchéï remercie l'Initiative Etôdé et souhaite que CARE à travers l'Initiative Etôdé l'aide en AGR pour son autonomisation. Les procédures sont en cours pour permettre à la survivante de bénéficier d'une AGR, seul gage qui lui permettrait d'être considérée par son mari.

Rodrigue, GNAMMI

Accueil/Ecoute au niveau du Club scolaire

Seulement 6 enquêtées ont répondu à la question sur les Clubs scolaires. Parmi eux 3 se déclarent satisfaits des prestations de ces structures. En effet, très peu d'acteurs connaissent l'existence des Clubs scolaires, même dans les écoles où ils sont censés exister. La plus part des Clubs rencontré ont été installé au cours du dernier trimestre avant le passage de la mission. Les focus group avec les Clubs scolaires ont d'ailleurs révélé la faiblesse institutionnelle de ces structures et le peu de connaissances des membres de leurs rôles et des attentes de l'initiative. Toutefois, il est admis que faire jouer un rôle aux jeunes dans la sensibilisation sur les questions liées aux violences est une démarche adéquate. Il revient à l'équipe de CARE de renforcer le suivi des actions de ces Clubs, renforcer les capacités des responsables et les aider à initier des actions de sensibilisations dans leurs localités.

Accueil/Ecoute au niveau de l'association de femmes

La situation dans les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVE&C) est semblable à celle des Clubs scolaires. Seulement 5% ont répondu sur les actions ces structures appuyées par l'Initiative. Malgré le grand nombre des AVE&C existant et la durée de leur existence, ces associations semblent être plus efficaces dans la gestion des microcrédits auto gérés, que dans l'information et la sensibilisation sur les VBG dans leurs localités. Les focus group ont montré que si les membres de ces organisations sont conscientes des méfaits des violences faites aux femmes et aux filles et de la loi qui les répriment, il n'en demeure pas moins que la plus part ne sont pas prêtes à animer des séances publiques sur cette thématique. Elles ne souhaitent pas souvent prendre le devant pour dénoncer les cas de violences dans leur entourage ou se positionner officiellement comme informatrices des femmes et des filles qui subissent des violences.

Focus group AVEC Djlomahuton, Adjarra, Novembre 2013

Je suis la Présidente de Djlomahuton AVEC du quartier Dossouvié à Adjarra. Je suis prête à mener avec mes membres de mon association des actions de sensibilisation sur les droits des femmes et les violences faites aux femmes. Nous pouvons parler en public. Pendant ce discours un membre déclare « *je ne suis pas prête à orienter les survivantes vers des projets. Ma famille risque d'être agressée. Mon mari ne sera pas content* ». Un débat s'en ai suivi qui montre clairement que le premier discours de la présidente n'était que politiquement correcte. Les femmes de cette association ne sont pas prêtes à s'afficher pour défendre des survivantes, de peur de la stigmatisation et de la pression sociale.

Accueil/Ecoute au niveau de l'ONG partenaire

La figure suivante montre le niveau de satisfaction des acteurs des actions des ONG partenaires du projet.

Figure n°16 : Répartition des survivantes par niveau de satisfaction de l'*Accueil/Ecoute au niveau des ONG partenaires*

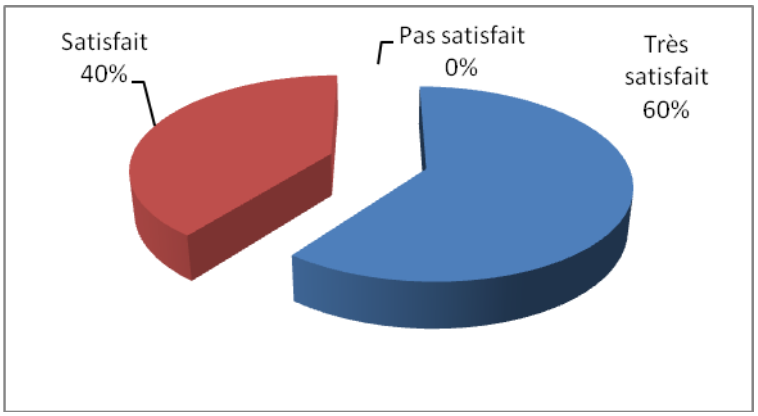

100% des enquêtées ont déclaré être très satisfaites (60,40%) et satisfaites (39,6%) du travail des organisations partenaires. Les focus group et entretiens semi structurés ont permis de confirmer ces résultats. De l'avis des personnes rencontrées, les organisations prestataires font de leur mieux pour mettre les survivantes qui leur sont référencées à l'aise afin de créer un climat de confiance qui permet de libérer la parole pour faciliter leur travail.

5.2.5 Partenariat et synergie

Un des principes programmatiques de CARE pour accompagner et renforcer les capacités des acteurs locaux est le développement de partenariats et la création de réseaux d'acteurs pluridisciplinaires. Il existe au niveau des communes des cadres de concertation dans lesquels sont représentés différents acteurs parmi lesquels les CPS, les mairies, les forces de l'ordre, les agents de santé, les OSC, les autorités traditionnelles et religieuses… La direction de CARE a mis en place un cadre de concertation nationale qui regroupe des acteurs nationaux et des partenaires techniques et financiers.

Cette démarche multi partenariale est adéquate sur une problématique aussi sensible que les VFF. Toutefois, des biais apparaissent dans le fonctionnement du dispositif :

- l'analyse institutionnelle des partenaires de mise en œuvre de l'Initiative a révélé des faiblesses dans leur mode d'organisation, mais surtout dans leurs capacités d'autonomisation. La conséquence est que CARE a été obligée de suspendre le contrat d'une ONG en pleine activité. Cette suspension a conduit à la rupture des processus en cours pour environs 12 mois et n'est pas de nature à faciliter l'atteinte des objectifs du projet. Cette situation interpelle sur les risques que les résultats et acquis de l'Initiative ne soient pas durables. Le principe de départ étant de renforcer les organisations nationales afin qu'elles puissent continuer les actions de VBG après la durée de la phase de l'Initiative est mise à mal par ces faiblesses ;
- les cadres de concertations communaux se réunissent régulièrement, mais la qualité des membres qui représentent leurs structures ne facilitent pas la prise des décisions et leur mise en œuvre, comme par exemple ma réduction des règlements à l'amiable et les injonctions des chefs traditionnels et coutumiers ainsi que des élus locaux. Il se pose la question de la sélection, de la représentativité des participants à ces cadres de concertation et de leurs capacités de décision et/ou d'influences sur les décisions des structures qu'elles représentent.

Ainsi, malgré sa volonté de travailler avec des acteurs pluri disciplinaires, il est important de revoir la stratégie partenariale en procédant à :

- une meilleure prise en compte des résultats des analyses institutionnelles des structures partenaires en amont de leur sélection ;
- la création d'une plateforme d'échange et de synergie entre les structures prestataires, mais aussi et surtout entre les équipes qui mettent en œuvre les différentes initiatives de CARE sur les droits des femmes et leur autonomisation. Les revues périodiques et conjointes, si elles permettent de partager les informations devraient aussi être utilisées pour planifier des actions conjointes avec comme principe la subsidiarité ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi plus global de ces initiatives avec à la clé une démarche de mise en lien des acteurs à différents niveaux (micro, méso et macro) en vue d'une mise à l'échelle des bonnes pratiques à ces niveaux ;
- la documentation des acquis de l'initiative au-delà des rapports bimestriels et annuels. Une capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises en vue leur mise à l'échelle est nécessaire ;

5.2.6 Exécution financière de l'initiative

Sur un budget global de 1 449 261 euros, la consommation budgétaire de l'initiative du 1ier Janvier 2011 au 31 Octobre 2013 est évaluée à 1 023 249 euros, soit un taux d'exécution financière de 70,60%. Bien que le taux de consommation budgétaire de l'initiative au soit élevé, l'indice d'efficacité qui est inférieur à 1 révèle une sous consommation budgétaire au 31 Octobre 2013.
En effet, sous une hypothèse de consommation linéaire des ressources, le taux d'exécution financière prévu au 31 octobre 2013 est de 87,18%. Ainsi, l'indice d'efficacité dans la consommation des ressources de l'initiative qui se calcule en rapportant le taux réalisé au taux prévu, est de 0,81.
Ce léger retard dans la consommation des ressources s'explique par la suspension des activités de l'Initiative dans le courant de l'année 2012. Des dispositions hardies ont été prises par l'équipe de mise en œuvre pour résoudre ce problème.

5.3 Efficience

Il ressort de l'analyse du niveau de réalisation des résultats que sur les 24 indicateurs de résultats initialement définis, six (06) indicateurs ont été atteints à 100% et treize indicateurs le sont à plus de 100%. Cinq (05) indicateurs ont été atteints à moins de 100%. Ainsi, la majorité (19/25=79,2%) des indicateurs de résultats ont été atteints au moins à 100%. Ce résultat montre une performance dans l'exécution physique des activités opérationnelles de l'initiative.

En considérant les 79,2% comme le taux d'exécution physique de l'initiative (à défaut d'un taux calculé par Care), l'indice d'efficience de l'initiative qui est le rapport entre le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière est égal à 1,12, donc supérieur à 1. Ce résultat révèle que l'initiative Etôdé a été mise en œuvre de façon efficiente. Cela est confirmé en croisant le taux d'exécution physique au taux de consommation du temps qui est évalué à 79%.

6. Changements et Effets induits par l'Initiative Etôdé

L'analyse des changements et effets induits s'appuiera sur les domaines d'intervention mentionnés dans les objectifs globaux de l'Initiative. En l'absence d'indicateurs d'impacts, nous mettrons en évidence les effets induits par domaines d'impacts, avec un à travers des données quantitatives et qualitatives collectées au cours de la mission, mais aussi au regard des évolutions récentes au Bénin depuis le début de l'Initiative en 2011.

6.1. L'amélioration dans les comportements et attitudes face aux violences faites aux femmes et filles

Ce domaine d'impact est relatif à la mesure des changements et effets induits par les actions de communication pour un changement de comportement sur les VBG (sensibilisation de masse, émissions radio et télévisuelle…), renforcement des capacités des groupes organisés sur l'importance de la thématique et les réactions appropriées en cas de VBG, implication des acteurs à différents niveaux dans la mise en œuvre des actions.

Changements observés au niveau de la population

L'enquête statistique auprès des survivantes a montré que les changements au niveau de la population portent sur la connaissance de la problématique des VBG, les dénonciations et le devenir des plaintes déposées par les survivantes tant au niveau des services judiciaires que dans la communauté.

Figure n°17 : Changements dans le comportement de la population

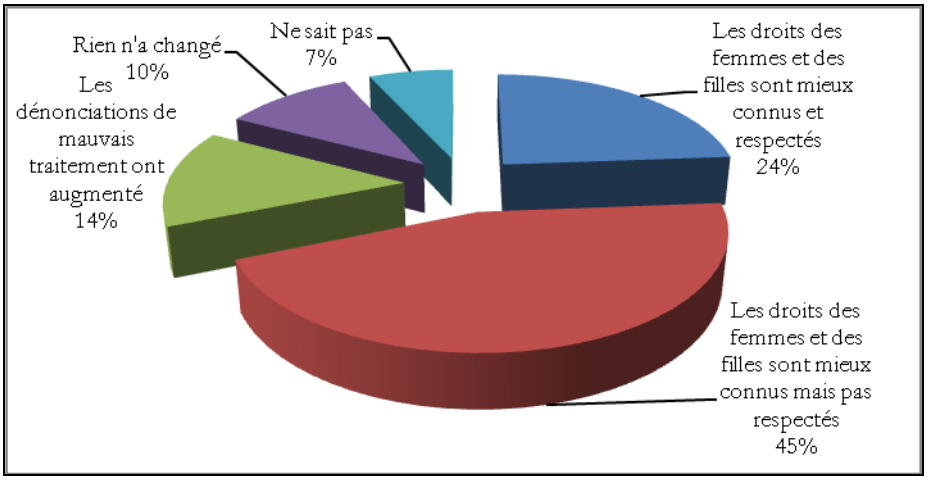

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

- les droits des femmes et des filles sont mieux connus et respectés : 24%
- les dénonciations de mauvais traitements ont augmenté : 14%
- les droits des femmes et des filles sont mieux connus mais pas respectés : 45% ;
- rien n'a changé : 10%
- ne sait pas : 7%

Ces résultats montrent que le niveau de connaissance de la problématique des violences faites aux femmes est nettement meilleur. Ce résultat est corroboré par les déclarations des acteurs rencontrés dans les focus group qui expliquent très bien la problématique des VBG, les conséquences sur les filles et les femmes, et même sur la société. Les acteurs rencontrés comprennent bien que les conséquences sont à la fois sanitaires, psychologiques et économique. La mission a noté que les acteurs mettent l'accent sur les conséquences en fonction de leur position sociale et dans le dispositif de l'Initiative. Ainsi, les membres des AVEC focalisent plus sur l'autonomisation économique et sociale des femmes. Dans les Clubs scolaires, les élèves et les enseignants rencontrés ont mis l'accent sur la survie et l'éducation des enfants.

Changements au niveau des leaders religieux et traditionnels

Les données quantitatives collectées sur les changements observés au niveau des leaders religieux et traditionnels sont présentées dans la figure suivante :

Figure n°18 : Changements dans le comportement des leaders religieux et traditionnels

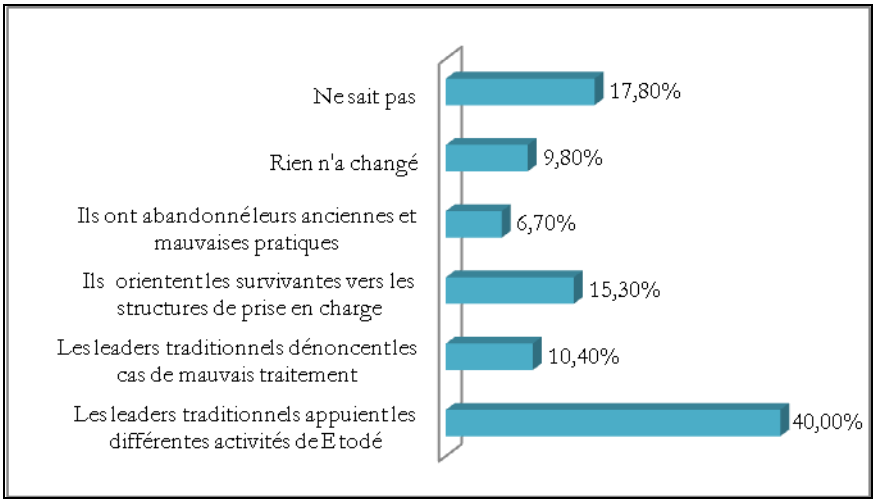

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

- les leaders religieux et traditionnels appuient les différentes activités de Etôdé : 40% ;
- les leaders religieux et traditionnels orientent les survivantes vers les structures de prise en charge : 15,30% ;
- les leaders religieux et traditionnels dénoncent les cas de mauvais traitement subies par les femmes et les filles : 10,40% ;
- rien n'a changé : 9,8%
- les leaders religieux et traditionnels ont abandonné leurs anciennes et mauvaises pratiques : 6%.

Ces résultats montrent que cette catégorie d'acteurs joue le rôle qui lui est dévolu dans le mécanisme institutionnel de l'Initiative à travers leur participation aux activités, l'orientation des survivantes et la dénonciation de cas de VBG dans leur environnement. Les entretiens semi structurés et les focus group ont permis d'approfondir ces réponses. Les acteurs sont unanimes sur l'accroissement du niveau de compréhension de la thématique et des conséquences des VBG. Les leaders religieux (chrétiens et musulmans surtout) utilisent les tribunes appropriées pour renforcer le travail des organisations sur le terrain.

Changements observés au niveau des autorités locales

La figure ci après restitue les résultats de l'enquête statistique auprès des survivantes sur les changements observés dans le comportement des autorités locales (élus locaux, maires notamment).

Figure n°19 : Changements dans le comportement des autorités locales

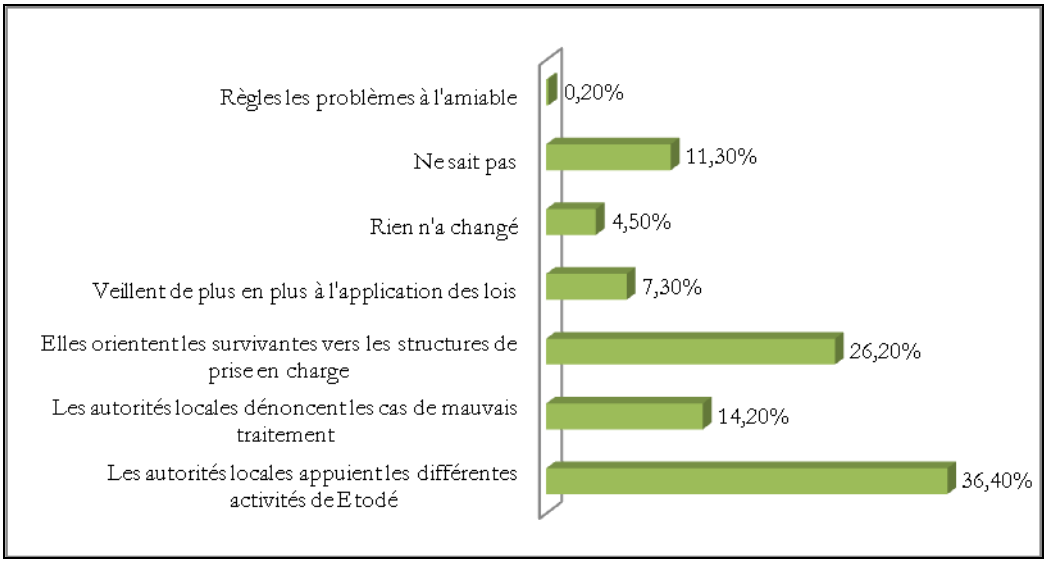

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

Ces résultats montrent aussi que les autorités locales soutiennent l'exécution des activités de l'initiative : appui, dénonciation des cas de mauvais traitement, orientation des survivantes… Toutefois, la connaissance de la thématique et des voies juridiques de règlement des conflits suffit – elle pour accroître le niveau de respect des droits des femmes et des filles ? Des témoignages mettent aussi en cause les pressions des mêmes autorités auprès des survivantes pour réduire les plaintes ou au mieux aller vers le règlement à l'amiable.

Les informations des focus group nous amènent à relativiser ces changements. Les membres des AVEC, des cadres de concertations communaux, des agents de police et des services judiciaires interpellés sur le faible taux d'aboutissement des plaintes mentionnent les pressions subies pour privilégier le règlement à l'amiable des cas de dénonciations. Plusieurs survivantes ont confirmé aussi les pressions qu'elles subissent et les conséquences sur la stabilité de leur couple et leur acceptation au sein de leurs communautés. Les résultats de l'Initiative peuvent donc être influencés par l'incursion des politiques dans les processus de règlement des conflits, renforçant ainsi la pression sociale sur les survivantes qui osent se plaindre.

6.2 L'amélioration du niveau de respect des droits des femmes et des filles

Ce domaine d'impact concerne à la fois l'attitude des acteurs locaux vis-à-vis des cas de VBG, les évolutions des dénonciations des cas de VBG que le dénouement des plaintes portées par les survivantes contre les auteurs de VBG.

Respect des droits des femmes et des filles

A la question «*qu'est ce qui a changé dans le comportement des populations en ce qui concerne la reconnaissance et le respect des droits des femmes*», 24% des survivantes enquêtées ont répondu que *les droits des femmes et des filles sont non seulement connus mais mieux respectés*. 45% parmi elles ont répondu que *les droits des femmes et des filles sont connus mais pas respectés*. Cette perception du respect des droits des femmes et des filles apparaît largement dans les focus group et entretiens semi structurés avec les acteurs à différents niveaux.
Néanmoins, il importe de retenir de ces résultats un niveau appréciable des droits des femmes et des filles. De même, le pourcentage de survivantes qui déclarent que leurs droits sont mieux respectés (24%) montre une avancée par rapport à la situation d'avant projet où les VBG étaient un tabou, dans un contexte où le cadre juridique existant, même s'il permettait d'approcher la question, ne permettait pas de la traiter à la satisfaction des survivantes de VBG et de leurs familles.

Evolutions constatées dans les dénonciations des violences

Les acteurs rencontrés au cours de la mission (focus group, entretiens semi structurés, questionnaires) sont unanimes sur les résultats positifs de l'initiative par rapport aux dénonciations des cas de VBG dans leur entourage. La figure ci-après montre les réponses des survivantes enquêtées à ce sujet.

Figure n°20 : Répartition des survivantes par réponses données sur le niveau de dénonciations des cas de mauvais traitements des femmes et des filles aujourd'hui

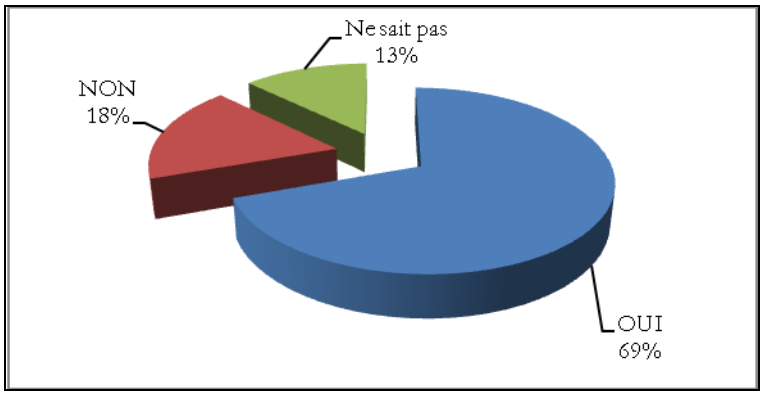

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

69% des survivantes enquêtées ont affirmé qu'aujourd'hui il y a plus de dénonciations des cas de mauvais traitement des femmes et des filles depuis la mise en œuvre de l'Initiative. 18% pensent que les dénonciations n'ont pas évolué et 13% n'ont pas pris position. Ces chiffres auraient pu être soutenus par le niveau de réalisation de l'indicateur 1.1 sur l'augmentation des cas de dénonciation si les données de base étaient intégrées dans le cadre logique de l'Initiative.

Facteurs favorables à l'évolution des dénonciations des cas de VBG

L'évolution des cas de dénonciations des VBG est due à plusieurs facteurs comme le montre la figure ci-après :

Figure n°21 : Facteurs favorables aux dénonciations des cas de mauvais traitements des femmes et des filles

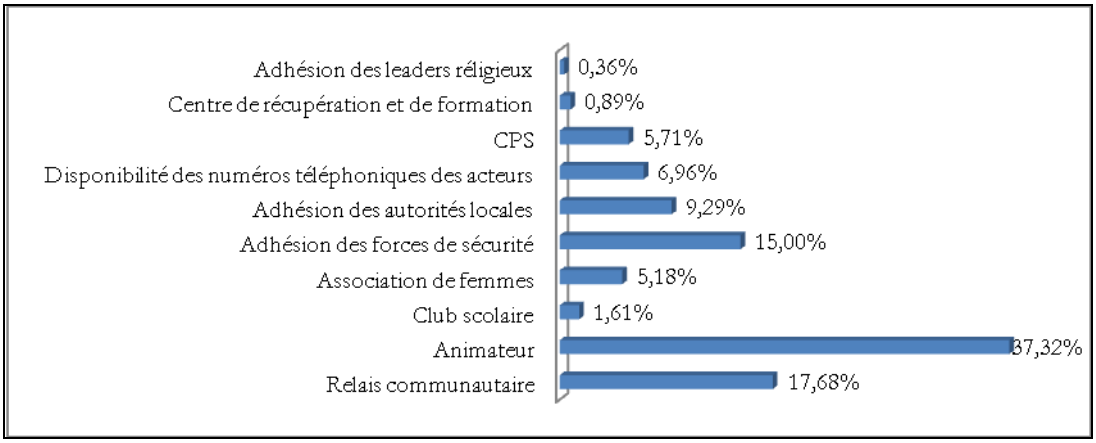

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

Ces résultats renforcent nos analyses sur la pertinence de la méthodologie de mise en œuvre de l'Initiative. Les facilitateurs (37,32%) et les relais communautaires (17,68) sont les acteurs les plus cités par les survivantes. En effet, ces acteurs jouent un rôle clé dans le mécanisme mis en place par l'Initiative. Ils sont directement en contact avec tous les acteurs locaux parties prenantes de

l'Initiative. Leur présence et actions sur le terrain fait d'eux la référence principale des acteurs locaux et des survivantes et renforcent la confiance ces derniers par rapport à l'Initiative.

Facteurs défavorables à l'accroissement des dénonciations de cas de VBG

La mission a approfondie les réponses des survivantes qui pensent que le niveau des dénonciations n'a pas évolué. La figure suivante montre que plusieurs obstacles persistent malgré les résultats positifs obtenus.

Figure n°22 : Les obstacles aux dénonciations des cas de mauvais traitement des femmes et des filles

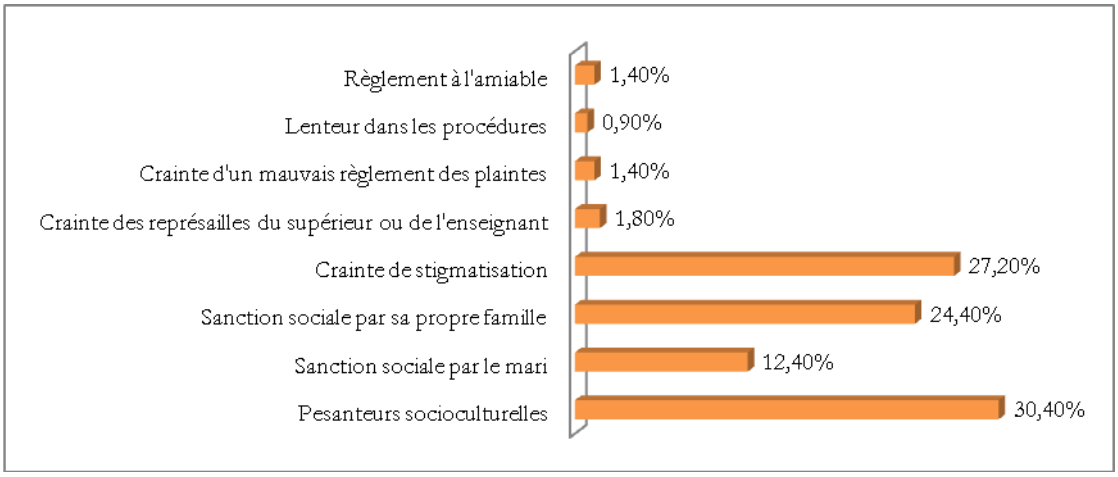

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

En premières lignes se trouvent les pesanteurs socioculturelles (30,40%), la crainte de la stigmatisation (27,20%), les sanctions sociales par sa propre famille (24,40%) et la sanction du mari (12,40). Nous constatons donc que la pression des membres de l'environnement compte beaucoup dans la capacité des femmes à se plaindre. Conscient de cette situation, la démarche de CARE vise à limiter le risque des influences négatives de ces facteurs en adoptant une démarche d'ingénierie sociale qui met les acteurs locaux au centre des actions. La persistance de ces pesanteurs ne devrait pas être considérée comme un obstacle, mais doit être vu comme une invite à renforcer la communication pour un changement de comportement sur les VBG, mais aussi et surtout affiner les mécanismes de transfert du savoir faire aux acteurs locaux en vue de la durabilité des acquis.

6.3. Augmentation de la visibilité du phénomène de violence envers les femmes au niveau politique et des prises de position fermes par des personnalités publiques contre l'atteinte à l'intégrité de la femme et de la fille

Depuis la validation du plan d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes au Bénin en 2010, le gouvernement a fait des efforts pour créer un cadre juridique et institutionnel favorable à la réduction des VFF. Ainsi, la lutte contre ce phénomène est en bonne place dans plan stratégique validé en 2O12. Plusieurs actions ont été initiées et appliquées avec le soutien des partenaires techniques et financiers (CARE Bénin/Togo et l'USAID à travers Empower et Etôdé, DANIDA, Coopération suisse, Ambassade des Pays Bas, UNICEF, Banque Mondiale). La principale évolution obtenue sur le plan juridique est le vote de la loi n°2011 – 26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes qui fixe le cadre conceptuel (définitions), les domaines d'actions, les mesures pour la prévention et la répression des VFF. Plusieurs institutions contribuent à la vulgarisation de cette loi qui permet aujourd'hui de lever le tabou sur les VBG, mais surtout d'informer la communauté sur les droits des femmes et des filles et la nécessité de leur respect, mais surtout sur les moyens de recours des survivantes et les sanctions encourues par les auteurs de VBG. Sur le plan institutionnel, le Ministère de la Famille, dans ses efforts de mise en œuvre du plan d'actions de lutte contre les VFF essaye de renforcer les capacités des Centres de

promotion sociale et centres d'aide juridique à véritablement jouer leurs rôles de soutien, d'orientation et d'appui juridique aux survivantes .

Les actions de l'Initiative contribuent à renforcer ces évolutions tant au plan national que dans les communes et auprès des chefs coutumiers et religieux. Les données quantitatives collectées montrent que les chefs coutumiers et religieux contribuent de plus en plus à la dénonciation des cas de VBG et à leur prévention. Mais s'il est évident que les actions de l'Initiative contribuent à accroître le niveau de connaissance des VBG, l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, le renforcement des capacités et des chefs coutumiers et religieux, il est plus difficile d'en appréhender les effets dans les institutions communales. En effet, des stratégies communales de lutte contre les VBG ont été élaborées, mais leur traduction dans les plans de travail annuels des 20 communes est difficile à saisir. Certes, ces stratégies ont été validées alors que les Plans de développement Communaux (PDC2) sont élaborés, mais ces communes peuvent intégrer des actions dans leurs plans annuels de travail.

6.4 L'amélioration des services de prise en charge et de réhabilitation des victimes de violences ou autres mauvais traitements

Ce domaine d'impact est surtout relatif au résultat 3. Les activités prévues sont principalement (i) la formation des paires éducatrices, (ii) le renforcement des capacités des gestionnaires de centres d'accueil et de réhabilitation, des OPJ, agents de santé et personnel médical, (iii) renforcement des capacités des écoutants et des référents communautaires pour accroître leur capacité d'assistance aux survivantes, (iv) la mise en place d'une assistance psycho-sociale et un accompagnement des survivantes, (v) accompagner la mise en place des fonds de défis par le Ministère de la famille et de la promotion sociale, (vi) appuyer la création des associations villageoises d'écoute et de conseil aux femmes. Les principales actions planifiées dans cette composante ont été globalement réalisées conformément à la planification (cf. annexe PMP au 31 octobre 2013).

L'Initiative Etôdé a contribué à créer un cadre d'accueil aux survivantes en détresse et vulnérables. Les appuis reçus au niveau des centres d'accueil installé et équipés permettent de mettre à la disposition des survivantes une assistance morale et psychologique et des conseils pour les aider à prendre de bonnes décisions. L'assistance médicale et sanitaire s'ajoute au besoin en fonction de la violence subie. L'hébergement, l'alimentation, le frais de déplacement, l'assistance juridique sont rapidement mis en place et permettent de mettre les survivantes en confiance, mais aussi et surtout de répondre à leurs besoins à l'instant même où cela est utile. Ce paquet d'appuis vient combler un vide qui auparavant réduisait la capacité des femmes à dénoncer leurs agresseurs, surtout si le coupable est le conjoint ou un membre de la famille. Ce paquet d'appuis est renforcé par démarche d'autonomisation des survivantes à travers la formation professionnelle, l'assistance pour la création d'activités génératrices de revenus, qui ont pour but de faciliter la réinsertion sociale des survivantes. Ainsi, une masse critique de survivantes ont pu renforcer leur compétences, développer des activités génératrices de revenus qui leur permettent de subvenir à leurs besoins, et à ceux de leurs enfants.

La figure ci après montre les changements observés par les survivantes après leur référencement à des structures partenaires de l'Initiative

Figure n°23 : Changements au niveau des survivantes

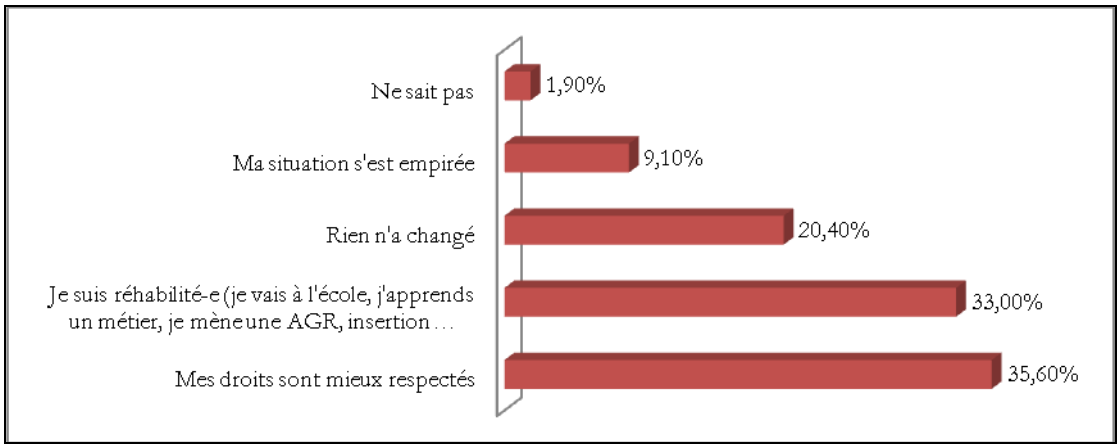

Source : Enquête de terrain auprès des bénéficiaires de Etôdé, 2013

33,60% des survivantes estiment que leurs droits sont mieux respectés. 33% ont été réhabilitées, soit à travers la formation professionnelle, la re-scolarisation, l'exercice d'activités génératrices de revenus ou l'insertion sociale dans les familles et au sein de la communauté.

- Au plan psycho social les survivantes ont retrouvé la confiance en elles, se sentent entourées et soutenues pour traverser les épreuves auxquelles elles sont soumises ;
- La prise en charge sanitaire a non seulement pour effet de permettre de soigner rapidement les lésions subies, mais aussi et surtout de réduire les tracasseries et les stratégies de rançonnement dans les centres de santé. L'accompagnement des facilitateurs est dissuasive ;
- La réhabilitation dans les centres : l'expérience des centres de prise en charge s'est révélée concluante. Ces centres offrent l'accueil et un cadre d'habitation, d'insertion sociale et professionnelle aux survivantes en difficultés et contribuent à créer de la confiance et l'estime de soi, qu'elles perdent souvent à la suite des violences subies ;
- Au plan judiciaire, l'effet est moins favorable. Les facteurs externes dus au contexte socioculturel réduisent l'efficacité des actions ;
- Sur le plan économique, les premières vagues du fonds de défis ont permis de financer des activités génératrices de revenus, mais la question de l'autonomisation devrait être traitée de manière plus fine. La stratégie d'autonomisation des femmes mentionnée dans le document de projet (p. 8) n'a pas été exécutée avec plus d'efficacité. Il importe d'approfondir l'analyse des facteurs qui peuvent contribuer durablement à l'autonomisation économique et sociale des survivantes afin d'orienter les actions vers leur délivrance.

7. Viabilité et durabilité de l'Initiative Etôdé

7.1 Les facteurs externes qui risques de compromettre la durabilité des résultats

Les principaux facteurs externes qui risquent de compromettre l'atteinte des résultats et la durabilité des acquis de Etôdé sont :

- La persistance de la construction des relations sociales entre les femmes et les hommes sur la base d'un système patriarcal basé sur la supériorité du principe masculin et la soumission des femmes ;
- La résistance *sournoise* de certains acteurs politiques et représentants de structures traditionnelles qui malgré le langage *politiquement correct* en public agissent dans l'ombre pour étouffer le leadership des organisations de femmes et de jeunes et décourager les dénonciations ;
- La faible autonomie des survivantes, tant au plan social que économique.

La méthodologie adoptée par l'Initiative est pertinente pour agir sur les canaux sociaux de changements. Si les résultats obtenus à l'étape actuelle ne sont pas encore suffisants pour impulser des changements à grande échelle, la consolidation des acquis et la réplication des actions par les acteurs locaux eux mêmes – tel que prévu dans la démarche de CARE – peut aboutir à des changements plus conséquents à moyen terme. A l'étape actuelle cette démarche ne permet pas encore d'anticiper les stratégies de l'ombre mises en œuvre par certains acteurs politiques et autorités traditionnelles. Il convient d'en étudier les ramifications et les manifestations afin de réorienter les actions pour mieux saisir ces stratégies et réduire leurs impacts.
Le paquet de prise en charge offert aux survivantes comporte des actions qui ont pour vocation de renforcer la confiance en soi des survivantes et leur réhabilitation sociale et économique. Les biais qui apparaissent sont d'abord sur le plan social le rejet de la survivante qui « ose » se plaindre par la famille proche, le conjoint et les membres de la communauté. Il convient de renforcer les actions de sensibilisation et d'information des acteurs sur les droits des femmes et l'application de la loi sur les VFF. La question de l'autonomisation économique des survivantes est plus complexe. Les appuis donnés par l'Initiative sont aujourd'hui insuffisant tant dans la qualité et la durée pour permettre de créer les conditions favorables à l'autonomie économique qui est un processus qui se réalise dans la durée. Il importe d'approfondir l'analyse des facteurs d'autonomisation économique de la femme au Bénin. Quelles sont les stratégies nationales en cours à cette fin ? Comment ces stratégies se traduisent-elles dans les PDC et les actions des organisations de la société civile dans les communes et les localités ? Quels sont les canaux endogènes qui peuvent servir de levier au renforcement du pouvoir économique des femmes ? La mission n'a pas pu trouver des réponses à ces questions importantes. Une piste est de chercher des partenariats avec des acteurs qui travaillent au renforcement de l'économie locale en vue d'intégrer les survivantes dans des processus plus conséquents et durables.

7.2 Capacités techniques et financières des institutions locales et des bénéficiaires pour pérenniser les acquis de l'Initiative

La démarche d'exécution de l'Initiative repose sur la mise en place d'un mécanisme multipartenarial entre CARE, les organisations de la société civile et les acteurs locaux. Pour évaluer la durabilité des résultats de l'initiative, le questionnaire de collecte des données quantitatives a intégré des interrogations sur :

- les actions qui peuvent être continuées après la clôture de l'initiative ;
- les besoins des acteurs pour renforcer leurs capacités à mener ces activités.

Figure n°24 : Les activités qui peuvent être menées par les survivantes et leurs associations de femmes à la fin de l'initiative

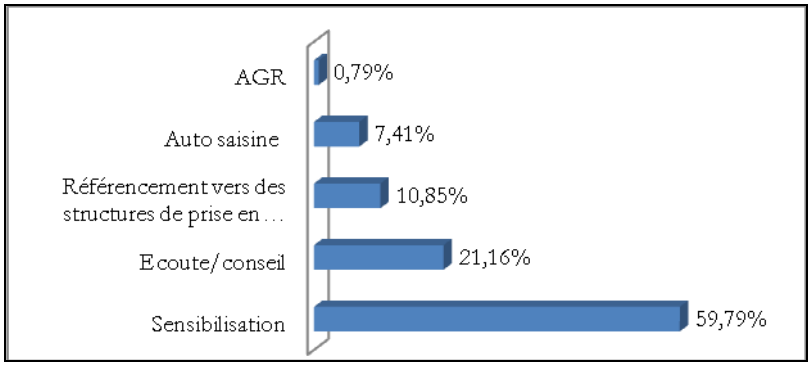

D'après les survivantes enquêtées, les activités prépondérantes de lutte contre les VFF qui peuvent être menées par elles et les associations de femmes à la fin de l'initiative sont en majorité la (i) sensibilisation (ii) l'écoute/conseil (iii) le référencement vers des structures de prise en charge et (iv)

l'auto saisine. Par ailleurs, une très faible proportion (0,79%) des activités citées par les survivantes sont relatives aux Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Figure n°25 : Besoins en renforcement des survivantes et leurs associations de femmes à la fin de l'initiative

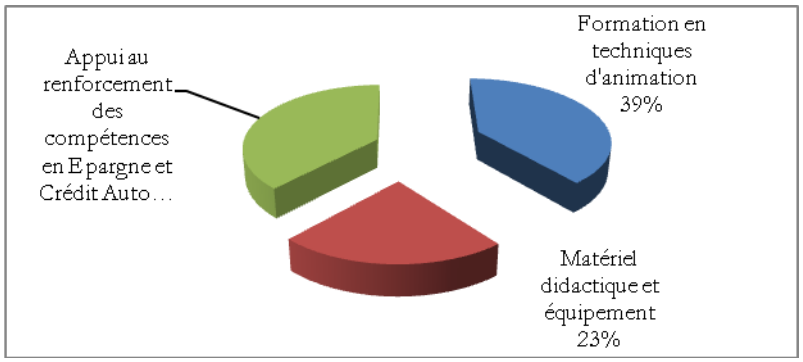

Source : Enquêtes de terrain

Pour que les survivantes et les associations de femmes puissent mener ces différentes activités à la fin de l'initiative, l'initiative doit leur donner des formations en techniques d'animation, des matériels didactiques et équipements puis des appuis au renforcement des compétences en épargne et crédit auto gérés. La formation en techniques d'animation est l'appui le plus cité par les survivantes (39%), suivi de l'appui au renforcement des compétences en Epargne et Crédit Auto gérés (37,90%) et l'appui en matériels didactiques et équipements (23%).

Une des conditions de pérennisation des résultats de l'initiative est l'engagement des acteurs et l'existence des compétences nécessaires en leur sein pour continuer les différentes actions. L'initiative Etôdé a permis de créer les compétences et il existe les AVE&C et les Clubs scolaires. L'enquête quantitative montre que les survivantes sont engagées à poursuivre les actions de sensibilisation en vue du changement de comportement sur les VFF. Toutefois, malgré ces facteurs positifs, il existe des risques que les actions de l'initiative ne soient pas durables :

- *les focus group avec les membres des AVE&C ont permis de constater que les présidentes de ces associations craignant la pression sociale ne sont pas prêtes à aller au-delà des séances d'information et de sensibilisation, pour s'engager* ***ouvertement*** *dans la dénonciation et le soutien aux victimes de VFF dans leurs localités ;*
- *les Clubs scolaires qui ont pour vocation d'animer des campagnes de sensibilisation parmi les jeunes et le monde scolaire ne semblent pas être encore assez outillés pour ce faire ;*
- *les cadres de concertation communaux, même s'ils se réunissent régulièrement n'ont pas encore donné des résultats tangibles pour rassurer de leurs capacités à poursuivre leurs actions après la clôture de l'initiative ;*
- *les stratégies communales sont élaborées, mais traduites dans les actions au niveau des communes ;*
- *enfin, les autorités locales (élus, chefs traditionnels et coutumiers), malgré le discours politiquement correct agissent dans les coulisses contre les dénonciations et les décisions de justices défavorables aux auteurs de violences contre les femmes et les filles.*

8. Conclusions

A la fin de ce parcours, il apparait clairement que l'objet de l'Initiative Etôdé répond aux besoins des différentes catégories d'acteurs partie prenante de la lutte contre les VBG au Bénin et s'arrime bien à la politique nationale en la matière.

Une méthodologie coordonnée et intégrée

La démarche d'exécution de l'Initiative repose sur plusieurs composantes dont la coordination et la combinaison des résultats contribuent à la réduction des violences faites aux femmes et aux filles au Bénin. Cette démarche se décline en plusieurs points comme suit :

- Mise en place des mesures visant à établir, renforcer, financer et appuyer des interventions intégrées tant au plan national que dans les 20 communes couvertes (loi, diagnostics participatifs, stratégies communales, fonds de défis…) ;
- Mise en place d'un paquet d'appui et de soutiens sanitaire, juridique et économique aux survivantes (soins post violence, suivi sanitaire, appui/conseil juridique, formation professionnelles, création et/ou renforcement des AGR) ;
- Accompagnement psycho social des survivantes à travers la mise en place des services d'intervention rapide pour la sécurité, la dignité et la protection des survivantes ;
- Mise en place d'un mécanisme endogène qui intègre les institutions tant au niveau micro (villages) méso (communes) et macro dans la formulation des stratégies et leur mise en œuvre.

Des stratégies d'interventions reposant sur plusieurs axes

Les stratégies mises en œuvre ont permis de :

- Intensifier la sensibilisation publique et la mobilisation sociale pour éliminer les violences faites aux femmes et aux filles dans toutes les sphères publiques et privées : vulgarisation de la loi, diffusion de l'information sur les services existants, sensibilisation de masse, plaidoyer pour un changement de comportement vis-à-vis des VBG ;
- Créer un environnement qui a permis aux survivantes de briser le silence, levant ainsi le tabou sur les violences qu'elles subissent ;
- Prendre les mesures législatives, administratives, sociales et pédagogiques qui s'imposent pour renforcer les capacités des acteurs judiciaires, des élus locaux, des chefs religieux et traditionnels en vue d'accroître les dénonciations et rendre la justice aux survivantes ;
- Donner aux femmes les moyens d'action et d'autonomisation aux survivantes ;
- Impliquer et mobiliser les jeunes (filles et garçons) dans la sensibilisation et le plaidoyer pour le respect des droits des femmes et des filles, tant à l'école que dans les familles ;
- Promouvoir l'information et la sensibilisation de la police, des procureurs, des juges, des militaires, des dirigeants religieux, culturels et communautaires, ainsi que de la communauté dans son ensemble en ce qui concerne les droits des femmes et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles ;
- Allouer des ressources spécifiques suffisantes pour intensifier les efforts de prévention à tous les niveaux et dans tous les secteurs précités.

Des résultats et effets à plusieurs niveaux

L'Initiative Etôdé a contribué à lever le tabou sur l'existence des VFF au Bénin. Aujourd'hui, la problématique des VBG est connue tant par les acteurs au niveau macro, méso que micro. Le cadre juridique est amélioré avec le vote d'une loi pour prévenir et réprimer les VFF. La vulgarisation de la loi, les campagnes de sensibilisation, lobbying et plaidoyer ont non seulement permis de créer un dialogue social sur cette thématique, mais aussi et surtout de renforcer les compétences de différentes catégories d'acteurs sur cette thématique. Au niveau des survivantes, la parole est libérée, et les soutiens reçu ont permis contribuer à leur réhabilitation travers :

- Une plus grande estime et confiance en soi ;
- Des capacités d'auto défenses créées ;
- Une réinsertion sociale dans un contexte toujours hostile aux survivantes qui se plaignent des violences subies ;
- Des capacités professionnelles renforcées ;
- Des opportunités d'exercer des AGR offertes.

Mais des biais imprévus qui peuvent impacter la durabilité des acquis

Malgré ces effets, des biais existent qui peuvent réduire le niveau d'atteinte des objectifs et la durabilité des résultats obtenus au 31 octobre 2013 : persistance de la pression sociale sur les victimes en raison du contexte socioculturel toujours hostile, stratégies cachées d'autorités politiques, religieuses et traditionnelles, faible autonomisation économique des femmes.
Ces biais influencent non seulement l'évolution des dénonciations, la réinsertion sociale des survivantes et le niveau d'application de la loi sur la prévention et la répression des VBG. L'influence de ces acteurs reste forte dans les processus de règlement des conflits, malgré les renforcements des capacités reçus.

9. Recommandations

- ***Sur la méthodologie de mise en œuvre de l'Initiative***
  - Renforcer les interactions entre les acteurs locaux, les structures déconcentrées de l'Etat, les communes et les organisations de la société civile afin de créer une structure de travail en commun au-delà des cadres de concertation actuels ;
  - Affiner les critères de sélection des acteurs et des institutions partenaires afin de réduire les biais relatifs à l'instrumentalisation de l'Initiative à des fins politiques et personnelles ;
  - Renforcer le développement des capacités des jeunes dans les Clubs scolaires et assurer une meilleure implication de l'administration scolaire à cette démarche. A part l'enseignant superviseur, les autres enseignants et les membres de l'administration scolaire semblent être en marge de l'évolution de ces Clubs ;
  - Sensibiliser et accompagner les médias, y compris les organes de régulation, pour lutter contre les stéréotypes sexistes qui perpétuent les violences faites aux femmes et aux filles, et jouer un rôle de veille sur le devenir des plaintes déposées par les survivantes, qu'elles soient appuyées par l'Initiative ou non.

- ***Sur la prise en charge des survivantes***
  - Rendre le mécanisme de décision de l'Initiative plus flexible afin de réduire la durée de mise en place des appuis aux survivantes, surtout ceux relatifs à l'autonomisation sociale et économique ;
  - Il est entendu que CARE Bénin/Togo ne peut pas agir sur tous les leviers à la fois, surtout en ce qui concerne l'autonomisation économique durable des survivantes. il importe de développer des synergies avec des structures locales, les directions techniques communales et/ou déconcentrées de l'Etat et des partenaires techniques et financiers qui travaillent sur la promotion de l'économie locale. Cette démarche pourrait permettre d'intégrer les survivantes dans des processus favorables à leur autonomisation économique à moyen terme.
  - Analyser les facteurs de blocage pour l'aboutissement des plaintes des survivantes au niveau de la police et des instances judiciaires. Il est important qu'un plus grand nombre de plaintes aboutissent afin d'agir sur la réticence des femmes à se plaindre, mais aussi sur la pression sociale qu'elles subissent, et décourager les auteurs de ces actes ;
  - Mettre en place un mécanisme de veille auprès des OPJ et des acteurs judiciaires pour réduire l'influence des manœuvres souterraines des acteurs ci-dessus mentionnés. Ce mécanisme de veille devra se construire autour du leadership d'acteurs engagés *(OSC et/ou individus)* et sélectionnés sur la base de critères élaborés *(engagement, expérience de lobbying et plaidoyer, appartenance ou non à une OSC engagée)*.

- *Sur le mécanisme institutionnel de l'initiative*

Malgré sa volonté de travailler avec des acteurs pluri disciplinaires, il est important de revoir la stratégie partenariale en procédant à :

- Tenir compte des résultats de l'analyse institutionnelle des institutions partenaires en amont de leur sélection afin de ne retenir que des institutions autonomes tant sur les plans opérationnels que financiers ;
- la création d'une plateforme d'échanges et de synergie entre les structures prestataires, mais aussi et surtout entre les équipes qui mettent en œuvre les différentes initiatives de CARE sur les droits des femmes et leur autonomisation ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi plus global de ces initiatives avec à la clé une démarche de mise en lien des acteurs à différents niveaux : micro, méso et macro. ;
- la documentation des acquis de projet en vue de la mise à l'échelle des résultats obtenus.

❖ ***Sur la durabilité des actions du projet***

- Pour obtenir des résultats durables sur les changements de mentalité et de comportement, il faut travailler dans la durée. Certes, Etôdé renforce les acquis de Empower. Toutefois, les biais constatés nous amènent à recommander de continuer les actions de l'Initiative au-delà de Mars 2014 pour permettre d'enraciner la démarche de mise en œuvre au niveau des acteurs locaux partie prenantes ;

- Affiner la démarche de transfert des compétences aux organisations nationales sur deux aspects :
  - la planification et la mise en œuvre des actions (jusque là les acteurs sont invités à prendre part à des actions. Ce ne sont pas eux qui les planifient et les développent. On a le sentiment qu'ils sont à la périphérie ;
  - l'initiation d'activités ou de prestation de services qui permettraient à ces institutions de générer des revenus pour financer la réplication des actions après le retrait de CARE des communes couvertes actuellement.
- Mettre en place un mécanisme d'anonymat pour protéger les personnes qui dénoncent des cas de VBG dans leur entourage. Ce mécanisme peut permettre aux femmes dans les AVE&C et les jeunes des Clubs scolaires d'agir dans la discrétion, à la fois pour dénoncer et appuyer les survivantes. L'Initiative peut créer des boîtes de suggestions anonymes dans les centres de promotion sociale, les centres d'accueil des survivantes, les centres de santé, dans lesquelles des messages d'informations seront déposés par des personnes désireuses de dénoncer des pratiques de violences, des pressions subies par des survivantes plaignantes, des mécanismes de règlements à l'amiable suscités par des élus locaux ou d'autres acteurs sur le terrain. Des expériences similaires mises en œuvre dans d'autres pays (Nigeria – ligne verte ; Burkina : boîte anonymes dans des centres d'accueil des survivantes) ont eu des résultats concluants.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de références de la mission

Annexe 2 : Questionnaire survivantes de violences

CONFIDENTIALITE

Les renseignements individuels contenus dans ce questionnaire sont confidentiels. Ils sont couverts par le secret statistique. Les résultats seront publiés sous forme anonyme conformément à l'article 25 de la loi 99-014 du 29/01/99, portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS).

Numéro d'ordre du questionnaire /__/__/__/ __/
Nom et prénoms de l'enquêteur :
……..
Date de l'enquête : /__/__/ __/ __/ /__/__/__/ __/

Q_1 . IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

1-1- Nom et Prénoms :……...……
…
1-2- Département : /__/
1 = Atacora 2 = Borgou 3 = Collines
4 = Couffo 5 = Donga 6 = Ouémé
7 = Plateau 8 = Zou
1-3- Commune :
/__/
1 = Natitingou 2 = Kalalé 3=Bassila 4 = Savalou 5 = Glazoué
6 = Adjarra 7= Pobè 8 = Djidja 9= Djakotomey
1-4- Sexe : /__/
1= Masculin 2= Féminin
1-5- Age /__//__//__/
1-6- Situation matrimoniale : /__/
1= Célibataire 2= Marié (e) 3= Veuf (ve) 4= Divorcé
1-7- Niveau d'instruction : /__/
1 = Aucun 2 = Primaire 3 = Secondaire
4 = Supérieur 5 = Alphabétisé
6= Autres à préciser……
1-8- Occupation actuelle : /__/
1= Ménagère 2 = Elève 3 = Apprenti 4= Commerçant 5 = Artisan
6 = Salarié 7 = Autres à préciser……

Q_2 . CONNAISSANCE DE L'INITIATIVE

2-1- Avez-vous connaissance des ONG qui luttent contre les VFF dans votre commune ? / __/
1= Oui 2= Non
2-1-1- Si oui, citez quelques exemples ?
……..……
……..……
……
2-2- Avez-vous connaissance ou entendu parler une fois de l'Initiative Etodé ? / __/
1= Oui 2= Non

2-2- 1- Si oui, comment ? (plusieurs réponses sont possibles)

1= par la radio /__/ 2= par le relais communautaire /__/

3= par un club scolaire /__/ 4= par une ONG partenaire /__/

5= par une structure de prise en charge (CPS, brigade/commissariat, centre de santé etc) /__/

6= Autres à préciser……..

2-3- Citez quelques activités de l'Initiative Etodé ?

……
……
……
……
……

2-4- Citez quelques acteurs de Etodé et préciser ce qu'ils font?

N°	Acteurs	A cocher	Activités de l'acteur
1	Union Européenne		
2	Care International Bénin-Togo		
3	ONG partenaire (Equi Filles, APROFEJ, FADEC, GRASID, AFJB)		
4	CPS		
5	Centre de santé		
6	Tribunal		
7	Commissariat		
8	Gendarmerie		
9	Elus locaux		
10	Leaders religieux/traditionnels		
11	Facilitateur/animateur		
12	Relais communautaire		
13	Club scolaire		
14	Associations de femmes		
15	Autres à préciser		

2-5- Comment s'appelle l'organisme qui finance les activités de Etodé ?

……
……

Q_3 . PERTINENCE DE L'INITIATIVE

3-1- Quels sont selon vous les problèmes (mauvais traitements) liés au respect des droits que rencontrent les femmes/hommes et les filles/garçons dans votre localité ?
……..……
……..……
……

3-2- Avez-vous été victime de violence ? /__/
1= Oui 2= Non

3-2- 1-Si oui, Par qui ? (plusieurs réponses sont possibles)
1= Conjoint /__/ 6 = Sœur /__/
2 = coépouse /__/ 7 = Cousin(e) /__/
3 = Père /__/ 8 = Belle famille /__/
4 = Mère /__/ 9 = supérieur hiérarchique /__/
5 = Frère /__/ 10 = autre à préciser……...

3-2- 2-Quels types de violences avez-vous subies ? (plusieurs réponses sont possibles)
1 = Physique /__/ 3 = Sexuelle /__/
2 = Morale /__/ 4 = Economique /__/
5 = Autres à préciser…….

3.2.3 Où ces violences ceux sont-elles déroulées ? (plusieurs réponses sont possibles)
1= à la maison /__/ 2 = sur le lieu de travail /__/
3 = dans la rue /__/ 4 = Ecole/lieu apprentissage /__/
5 = Autres à préciser…….

3-2- 4 Qu'avez-vous fait ? /__/
1 = Je me suis confié à quelqu'un (ami/ parent/leader communautaire/) pour demander conseil
2 = J'ai fais recours au CPS
3 = J'ai fais recours à une association de femmes
4 = J'ai fais recours au Club Scolaire
5 = J'ai fais recours Relais communautaire
6 = J'ai fais recours ONG partenaire de l'initiative
7 = J'ai fais recours à la justice
8 = J'ai fais recours au centre de santé
9 = Autres à préciser……

3.2.5 Que s'est il passé après que vous ayez fait ce recours ? /__/
1 = J'ai été référencé à une structure
2 = La police a arrêté l'auteur
3 = Règlement à l'amiable
4= Autres à préciser……..

3.2.6 Si 1, vers quelle structure avez-vous été référencé ? (plusieurs réponses sont possible)
1 = Equi Filles /__/ 2 = APROFEJ /__/ 3= FADEC /__/
4 = GRASID /__/ 5 = AFJB /__/ 6 = CPS /__/
7= centre de santé /__/ 8= Tribunal /__/
9= Commissariat/Gendarmerie /__/
10=Autres à préciser….....

3.2.7 Quels appuis avez-vous reçu de cette structure/ces structures ? (plusieurs réponses sont possibles)
1= Prise en charge alimentaire /__/ 2=Prise en charge médicale /__/

3= Prise en charge judiciaire /__/ 4= Prise en charge économique (AGR) /__/
5 = Insertion sociale /__/ 6= Hébergement /__/
7 = Autres à préciser…….

3.2.8 Les appuis que vous aviez reçus ont-ils permis de régler votre problème ? /__/
1 = Oui 2 = Partiellement 3 = Pas du tout 4= Pas de réponse

3.2.9 Si partiellement ou Pas du tout, Pourquoi ?
……..……
……..……
……

3.2.10 Si partiellement ou Pas du tout, que doit faire Etodé pour répondre à vos attentes ? (plusieurs réponses sont possibles)
1 = Améliorer l'accueil /__/
2 = Améliorer l'écoute /__/
3 = Améliorer le temps de réaction /__/
4 = Améliorer la prise en charge alimentaire /__/
5 = Renforcer la prise en charge judiciaire /__/
6 = Renforcer la prise en charge sanitaire /__/
7= Renforcer la prise en charge économique /__/
8 = Autre à préciser……

3-3- Quels sont les besoins ou problèmes des femmes/hommes, filles/garçons de votre localité auxquels Etodé apporte des solutions ? (plusieurs réponses sont possibles)

1= VBG /__/
2 = non respect des droits /__/
3= non application des lois /__/
4 = renforcement du pouvoir économique des femmes /__/
5 =renforcement des capacités des praticiens de droits /__/
6=équipement des centre d'accueil et de réhabilitation /__/
7= Autre à préciser…….

Q_4 . FORCES ET FAIBLESSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE

4-1- Quel est votre degré de satisfaction du dispositif de prise en charge des survivantes par Etodé ?

Les différents services	Degré de satisfaction			
	Très satisfait	Satisfait	Pas satisfait	Pourquoi
Accueil/Ecoute au niveau du relais communautaire				
Accueil/Ecoute au niveau de l'animateur				
Accueil/Ecoute au niveau du club scolaire				
Accueil/Ecoute au niveau de l'association de femmes				
Accueil/Ecoute au niveau de l'ONG partenaire				
Accueil/Ecoute au niveau du CPS				

Les différents services	Degré de satisfaction			
	Très satisfait	Satisfait	Pas satisfait	Pourquoi
Accueil/Ecoute au niveau du Commissariats				
Accueil/Ecoute au niveau de la Gendarmerie				
Accueil /Ecoute au niveau du Centre de santé				
Accueil /Ecoute au niveau du Tribunal				
Prise en charge alimentaire				
Prise en charge médicale				
Prise en charge judiciaire				
Insertion sociale				
Prise en charge économique (AGR)				
Autres à préciser				

4-2- Quelles améliorations souhaitez-vous ?
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Q_5 . EFFETS/IMPACTS DE L'INITIATIVE

5-1-Selon vous, il y a-t-il aujourd'hui dans votre localité plus de dénonciations des cas de mauvais traitement des femmes et des filles?
1 = Oui 2= Non 3= Ne sait pas /__/

5-1-1- Si oui, quels sont les mécanismes mis en place qui ont favorisé les dénonciations ? (plusieurs réponses sont possibles)
1= relais communautaire /__/ 2= animateur /__/
3= club scolaire /__/ 4 = association de femmes /__/
5= adhésion des forces de sécurité /__/ 6= adhésion des autorités locales /__/
7= disponibilité des numéros téléphoniques des acteurs /__/
8=Autres à préciser…….

5-1-2- Sinon, quels sont les obstacles aux dénonciations ? (plusieurs réponses sont possibles)
1= pesanteurs socioculturelles /__/ 2= sanction sociale par le mari /__/
3= sanction sociale par sa propre famille /__/ 4= crainte de stigmatisation /__/
5= crainte des représailles du supérieur ou de l'enseignant /__/
6= crainte d'un mauvais règlement des plaintes /__/
7= lenteur dans les procédures /__/ 8 = règlement à l'amiable /__/
9=Autres à préciser……..

5-2- Qu'est-ce qui a changé dans le comportement de la population en ce qui concerne la reconnaissance et le respect des droits des femmes ? (plusieurs réponses sont possibles)

1= les droits des femmes et des filles sont mieux connus et respectés /__/
2= les droits des femmes et des filles sont mieux connus mais pas respectés /__/
3= les dénonciations de mauvais traitement ont augmenté /__/
4= rien n'a changé /__/
5= ne sait pas /__/
6= Autres à préciser……..

5-3- Qu'est-ce qui a changé dans le comportement des leaders traditionnels et religieux ? (plusieurs réponses sont possibles)
1= les leaders traditionnels appuient les différentes activités de Etodé /__/
2= les leaders traditionnels dénoncent les cas de mauvais traitement /__/
3= ils orientent les survivantes vers les structures de prise en charge /__/
4= ils ont abandonné leurs anciennes et mauvaises pratiques /__/
5= rien n'a changé /__/
6= ne sait pas /__/
7= Autres à préciser /__/

5-4- Qu'est-ce qui a changé dans le comportement des autorités locales ? (plusieurs réponses sont possibles)
1 = les autorités locales appuient les différentes activités de Etodé /__/
2 = les autorités locales dénoncent les cas de mauvais traitement /__/
3 = elles orientent les survivantes vers les structures de prise en charge /__/
4=veillent de plus en plus à l'application des lois /__/
5= rien n'a changé /__/
6= ne sait pas /__/
7= Autres à préciser……..

5-5-Qu'est-ce qui a changé chez vous après que vous ayez bénéficié des actions de l'initiative ? (plusieurs réponses sont possibles)
1= mes droits sont mieux respectés /__/
2 = je suis réhabilité-e (je vais à l'école, j'apprends un métier, je mène une AGR, insertion sociale etc.) /__/
3 = rien n'a changé /__/
4 = ma situation s'est empirée
5= ne sait pas /__/
6= Autres à préciser……
…

5-5-1-Si **4** EXPLIQUER comment ?
……
……
……
……
……
……

5-6-Comment appréciez-vous aujourd'hui l'ampleur des mauvais traitements comparativement à hier (avant l'avènement de Etodé) ? /__/
1= en diminution 2= constant 3= en augmentation 4= ne sait pas

5-6-1- Justifier votre réponse ?
……
……
……
……

5-7-Existe-t-il des clubs scolaires/associations de femmes dans votre localité qui travaillent pour le respect des droits des femmes/filles? /__/

1= Oui 2= Non 3= Ne sait pas

5-7-1- Si oui CITEZ - LES

5.7.2 Quelles activités mènent-ils ? (plusieurs réponses sont possibles)

1= sensibilisation sur les droits des femmes et des filles /__/

2= Ecoute, conseils et orientation des survivantes /__/

3= Autres à préciser……..

5-7-2- Comment appréciez-vous leur travail ? /__/

1= Très satisfaisant 2= Satisfaisant 3= Pas Satisfaisant

5-7-3- Si pas satisfaisant, que proposez-vous pour l'amélioration de leur travail ?

……
……
……
……

Q_6 . VIABILITE ET PERENNITE DE L'INITIATIVE

6-1 Quelles activités de lutte contre les VFF les survivantes et leurs associations ainsi que les associations de femmes et d'hommes peuvent continuer par mener à la fin de l'initiative ? (plusieurs réponses sont possibles)

1 = Sensibilisation /__/

2 = Ecoute/conseil /__/

3 = auto saisine /__/

4 = Référencement vers des structures de prise en charge /__/

5 = Autres à préciser…….

6.2 Quels appuis le projet peut vous donner pour renforcer vos capacités à réaliser ces activités après son retrait ? (plusieurs réponses sont possibles)

1 = formation en techniques d'animation /__/

2 = Matériel didactique et équipement /__/

3 = Appui au renforcement des compétences en Epargne et Crédit Auto gérés (AVEC) /__/

4 = Autres à préciser…….

Q_7 . RECOMMANDATIONS

7-1- Que suggérez-vous pour l'amélioration des prestations de Etodé ?

……
……
……
……
……

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE COLLABORATION !